

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

PREMIERE PARTIE : GENERALITES SUR LE THEME

Chapitre 1 : Existence d'interdépendance entre le foncier et le rural

Chapitre 2 : Aspects généraux de notre champ d'étude (cadre de recherche)

DEUXIEME PARTIE : ANALYSES SOCIOLOGIQUES DU PHENOMENE DANS LA CRA

Chapitre 3 : Traditions, patrimoine foncier et sécurisation foncière

Chapitre 4 : Dysfonctionnement de l'administration foncier comme entrave au développement

TROISIEME PARTIE: PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Chapitre 5 : Potentialité du territoire et gestion foncière

Chapitre 6 : Opérationnalisation des hypothèses

Chapitre 7 : Recommandations et Suggestions

CONCLUSION GENERALE

BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS

LISTE DES TABLEAUX ET CARTE

ANNEXE

Questionnaires

RESUME

CIRUCULUM VITAE

Introduction générale

Généralités

Nous, étudiante de la Formation Professionnalisante en Travail Social et Développement, au sein du Département de Sociologie de l'Université d'Antananarivo, avons eu la chance de faire un stage au sein de la Commune Rurale d'Ambohijanaka pour terminer notre 3ème année d'étude, mais aussi et surtout pour pouvoir obtenir notre licence. D'où l'objet même de cet ouvrage.

Ce stage englobe un ensemble plutôt communautaire car il parle surtout de sécurisation foncière en tant que gage de développement en milieu rural ; d'où le choix du site de stage. Ici, on va parler de ce sujet à travers le cas de la Commune Rurale d'Ambohijanaka.

1) Motifs du choix du thème et du terrain

Le choix du thème qui est « sécurisation foncière : gage de développement en milieu rural », vient du fait qu'actuellement nombreux sont les différends et autres problèmes sociaux qui résultent de cette sécurisation foncière, or cela peut être néfaste pour le développement à Madagascar étant donné que la majorité de la population dépende directement ou non de la terre. D'où la possibilité pour nous de mener diverses analyses et études si on tient compte de ce thème mais aussi et surtout d'atteindre l'objectif posé ainsi que les diverses attentes de ce stage.

Le choix de notre zone d'étude, qu'est la Commune rurale d'Ambohijanaka, par contre, résulte de la motivation qu'elle est d'une grande utilité pour notre analyse du thème avancé ci-dessus. De plus, étant une Commune Rurale, plus de la moitié des habitants vivent de l'agriculture et de la terre. Actuellement, ils sont nombreux à avoir ce problème ; de plus, elle nous offre l'occasion de connaître les vraies réalités vécues par les ruraux en matière de sécurisation foncière ; ainsi que les conséquences qu'elles peuvent entraîner.

2) Problématiques

A partir du thème avancé auparavant, on peut proposer comme problématique la phrase suivante : « En quoi la sécurisation foncière constituent-elle un gage de développement en milieux ruraux ? »

3) Hypothèses

1. Une sécurité foncière qui est le résultat de la précision du droit foncier et de la structure de l'administration foncière dans le milieu rural est source de développement économique car elle a des répercussions sur la production locale ;

2. L'insuffisance des services domaniaux, voire inexistante dans la commune favorise la floraison des problèmes liés au fonciers et entraîne divers conflits fonciers, voire sociaux donc, la responsabilisation des communautés rurales locales est de mise;

3. Les problèmes d'ancienneté et d'inexistence des documents légaux, et qui puissent être une situation de la majorité de la population habitant d'une commune est l'un des facteurs de blocage du développement local, d'où la suggestion d'encourager la population à immatriculer leur terrains.

4) Objectifs de l'étude

Objectifs générale : ici, nous allons essayer de connaître la réalité qui existe actuellement dans la commune si on ne prend en compte que le domaine foncier.

Objectifs spécifiques : nos objectifs sont d'une part, les réglementations des insécurités fonciers en répondant à la demande massive des habitants d'Ambohijanaka en matière de sécurisation foncière et surtout en milieux ruraux telle la CRA et ce dans des plus brefs détails et si possible au coût ajusté au contexte économique actuel et d'autre part, essayer de démontrer les effets néfastes du problème foncier dans le développement du milieu rural suivi de quelques pratiques qui peuvent relancer le moteur du développement .

5) Méthodologies

Dans cette rubrique destinée à la méthodologie, nous allons présenter en deux parties les concepts et instruments d'analyse prise comme éléments et matériels indispensables et utiles pour pouvoir assurer le bon déroulement de la recherche.

5.1 Concepts :

La décentralisation de la gestion foncière est un processus mis en œuvre par les différents services, à savoir la DST, la DDPF, la SRT, la DRGFD, la CCPNF sur une collectivité donnée afin d'implanter un Guichet Foncier Communal. Ce dernier, à son tour, va délivrer un certificat foncier aux usagers.

Ici, le « Fonctionnalisme » de Malinowski est la théorie plus appropriée au quelle on doit se référer pour étudier notre objet de recherche. D'abord, puisqu'ils ont formé ensemble un système interdépendant, comme « un maillon de chaînes », bien défini pour parvenir à réduire le problème (mise en place du Guichet Foncier); ensuite, ils ont contribué

indépendamment, les uns aux autres. Cette interdépendance fonctionnelle engendre des dysfonctionnements et des perturbations du système global en cas de modification d'un élément ou d'un autre. A travers cette théorie, on peut analyser les fonctions spécifiques et les rôles que jouent tous ces différents éléments qui composent le système général, les fonctions du service foncier communal implanté et les certificats délivrés par celui-ci afin d'aboutir à la sécurisation des parcelles exploitées par les bénéficiaires.

Comme concept, nous avons pris la «sociologie» et «la science sociale» comme moyen des méthodes pluridisciplinaires comme les approches sociologiques « l'individualisme méthodologique » et « le structura-fonctionnalisme » ou encore les disciplines de la « Population Studies » ex : science sociale, droit, sociologie. De par ses approches, nous pouvons mieux appréhender les problèmes constatés sur place et ainsi expliquer le phénomène collectif qu'est le problème foncier et de l'analyser comme étant le résultat d'un ensemble d'actions, de croyances, ou d'attitudes individuelles.

Les instruments d'analyses sont les questionnaires suivis des listes ordonnées des variables conçues pour l'enquête et enfin des indicateurs de dimension des différents concepts.

5. 1.1 : les Techniques d'enquêtes :

Ici, on a surtout utilisé le questionnaire pour mener à bien le travail.

Il s'agit d'un outil d'investigation auprès de l'individu ou de groupes et met le chercheur en relation directe avec ses interlocuteurs. C'est l'instrument le plus utilisé dans toutes sortes d'enquêtes et des recherches en sciences sociales.

Dans notre cas : deux types de questionnaires ont été utilisés :

- la question ouverte,
- la question fermée.

Plusieurs formes de questions ont été adoptées suivant les objectifs et les types des individus enquêtés. Trois types de questionnaires ont été élaborés. Ils sont adressés successivement aux paysans, aux agents du guichet foncier et aux responsables de la collectivité décentralisée et des chefs Fokontany. Ces trois types de questions suivantes sont le plus utilisées : questions fermées (exemple, avez-vous un certificat foncier ?), questions ouvertes (comment trouvez vous la présence du guichet foncier au niveau de la Commune en général ?) et questions de faits (âge, profession, nombres d'enfants...).

5. 1.2 : La construction des variables pour le travail à effectuer

Selon Pierrette Rongere, la technique c'est « l'ensemble des outils de la recherche qui implique une certaine manipulation matérielle, des procédés de collecte des données adaptées à l'objet, à l'objectif de la recherche et à la méthode de la recherche » Cette définition nous amène donc à voir ci-après les différentes techniques à adopter que ce soit avant ou en cours de la recherche.

5.2. La phase de la pré-enquête

Elle se déroule sous deux axes bien distincts. La première étant la phase de la documentation et des simples observations ; la seconde, de son côté, insiste plutôt sur les recherches et travaux effectués sur le terrain tels que les échantillonnages et les questionnaires entre-autres.

⇒ La documentation

Nous avons consulté des ouvrages généraux concernant la « science sociale » dans son ensemble, ou encore les livres qui parlent de du Droit Foncier en général et plus spécialement, de Madagascar. Mais en qui nous concerne le plus, pour les données plus détaillées et spécifiées sont les ouvrages spécifiques tels ceux concernant les méthodologies de recherche, le problème du litige foncier à Madagascar, ainsi que l'évolution de ce phénomène dans la grande-île. Ou encore des lois, des textes relatifs à notre thème, et les lettres de politique nationale Des documents propres à la commune sont aussi consultés comme piste de documentation suivis des renseignements obtenus auprès des personnes enquêtées durant le déroulement de l'étude.

Les observations simples

En tant que simple observatrice de la réalité vue et vécue dans la commune, les diverses observations que nous avons effectuées dans le cadre de cette étude des comportements, cette pratique est très importante du fait qu'elles peut nous permettre à la suite de mieux comprendre le sens des pratiques collectées et additionnées.

Nos observations sont surtout axées sur deux éléments essentiels tels que :

- Même si notre objectif est bien spécifique (les problèmes fonciers en milieu rural) ils sont incontournables même s'ils ne visent que des groupes de personnes, on ne peut effectuer des recherches dans un cadre particulier que dans le contexte général du groupe tout entier ;
- Notre recherche consiste à observer le groupe « en train de vivre », c'est-à-dire en plein mouvement, d'où la pratique d'observation directe basée sur des points de vue multidimensionnels. En guise d'exemple, si on prend le cas d'augmentation des litiges fonciers dans un milieu rural tel Ambohijanaka, l'évolution de la CRA additionnée par les avis de

différentes catégories de la population peut très bien nous fournir des informations indispensables mais relativement superficielles en regard de ce qui peut être l'apport d'observation sur les comportements des ménages, et plus particulièrement ceux concernés par le problème ; sur les rapports au corps (relations interpersonnelles) ; sur les interactions entre catégories de populations socialement hétérogènes et leur mode d'appropriation de la terre, ce qui est à signaler est la source des problèmes.

Or, pour compléter au mieux les résultats de notre recherche ; des éléments autres que ceux déjà cités ci-dessus viennent encore ajouter à cette liste telle la consultation des divers documents, ont été ajoutés telle la consultation de divers documents, numériques entre autres.

5.2.1. Enquêtes sur terrain

De par cette étape, nous avons pu élaborer le thème lui-même mais aussi sa mise en évidence si on tient compte de la thématisation proposée et les réalités vécues par la population elle-même.

⇒ Le terrain

Il s'avère indispensable de présenter le terrain sur lequel nous avons effectué notre recherche pendant trois mois à dater de 15 mars 2012 jusqu'au 14 juin 2012. Notre recherche s'est donc déroulée dans la Commune Rurale d'Ambohijanaka.

⇒ Échantillonnage

L'échantillon est l'un des éléments qui composent une enquête. Puisqu'il est impossible d'interroger un à un les individus, qui dans l'ensemble, constituent la population à laquelle nous nous intéressons. De ce fait, nous avons donc pour devoir d'essayer de « représenter l'ensemble de cette population à travers sa partie représentative seulement » c'est-à-dire, que nous allons prendre quelques individus pour l'échantillon représentatif de la population totale.

Pour garder cette condition de représentativité de l'échantillon, nous devons adopter la technique des « quotas » et la technique « probabiliste ou aléatoire » pour la simple cause que notre temps de recherche est très limité et de ce fait, il nous est impossible de prendre toute la population totale comme échantillon. Premièrement, la technique des quotas nous a permis de choisir les individus pour l'échantillon ; de façon à ce que ces derniers puissent reproduire les caractéristiques de la population, c'est-à-dire, la distribution par sexe, âge, possédant ou non du CF. Deuxièmement, la technique probabiliste ou aléatoire nous invite à pratiquer un tirage au sort pour le choix de personnes à enquêter sans pour autant exclure la chance à chaque individu d'être tiré au sort. On a accordé à chacune des unités de la population une chance égale d'appartenir à l'échantillon.

D'autre part, il est à noter que la catégorie de la population totale est typique à toute société à caractère rural car d'origines ethniques très diverses, la population est constituée en

majorité de femmes. De type jeune, les catégories socioprofessionnelles sont très diversifiées même si la majorité des habitants restent des agriculteurs et des éleveurs. Ici, la catégorie de que nous allons étudier pour la situation de sécurisation foncière est celle des personnes résidant dans la commune et ceci en fonction de leurs âges, leur sexe, leur catégories professionnelles ; qui sont très différentes d'un ménage à l'autre. De chaque situation individuelle va dépendre le mode d'appréhension ainsi que les modes de recours à la résolution des problèmes foncières.

- les variables des échantillons

D'après les deux types de techniques de prélèvement adoptés, pour les variables quantitatives donc, nous avons classé les personnes enquêtées selon leurs âges d'où le tableau représentatif des échantillons de la population par rapport à leur âge et aux branches d'activités.

Tableau n°1 : Répartition des échantillons

Sexes	Âges nombres (ans)	Catégories socioprofessionnelles	Sous-total
Masculin	0-18 0 19-50 19 51-85 17	Agriculteurs, éleveurs, commerçants, fonctionnaires, casseurs de pierre, étudiants, homme d'Etat	36
Féminin	0-18 0 19-50 22 51-85 13	Agriculteurs, étudiantes, casseuse de pierre, éleveuses, commerçantes, fonctionnaires, femme d'Etat	35
TOTAL			71

Source : Recherche personnelle (tableau construit à partir du PCD 2011).

Remarque : Caractéristique de la population mère

Les caractéristiques de la population mère de la commune rurale d'Ambohijanaka peuvent être présentées comme suit : c'est une commune où les femmes sont majoritaires par rapport aux hommes, et cette prédominance est aussi constatée pour l'effectif de la population active. En général, ce sont les régions des basses-plaines qui sont les plus peuplées et la densité moyenne des habitants tourne autour de 687 hab. / km². L'origine ethnique de la population, par contre, est très diversifiée car on y trouve aussi bien des personnes originaires de « Haute-matsiatra » que du « betsimisaraka » et « Antandroy » dans la commune d'Ambohijanaka.

Pour notre part, on a pris comme groupe d'échantillonnage des ménages, des simples individus ; concernés ou non par le problème ; ou encore des personnes qui ont des responsabilités dans les FKT ou la commune elle-même.

Le nombre des personnes enquêtées tourne autour de 5 à 6 individus par FKT, et qui sont au total 71 personnes.

Du point de vue quantitative, nous avons tout simplement classé la population que nous avons enquêtée selon leur capacité à acquérir des terres ou encore leurs possibilités à posséder des titres ou des CF, d'où le tableau ci-dessous :

Tableau n°2 : Mesure de formalisation des droits de propriétaire des parcelles possédées par les ménages (en %)

Type des documents	Proportion (%)
Titre octroyé	0,50
CF	5,60
Inexistence de document officiel	11,00
Petits papiers	83,00

Source : Enquêtes personnelles (Mars 2012)

Numériquement parlant, l'on remarque aussi qu'il y a plusieurs communes rurales dont la majeure partie de la population a une dépendance au travail de la terre ; et nombreux sont ceux qui font face à des problèmes plus ou moins fréquents tel le litige foncier en milieu rural ou autre. Ce problème touche au moins 2 sur les 5 ou 6 personnes enquêtées dans les FKT. Cependant, il est à noter que ce phénomène est lié au facteur d'accessibilité car plus le FKT est facile d'accès, nombreux sont les cas de litige foncier constaté auprès de la population (tel est le cas dans la FKT d'Ambodiakondro, Imerimanjaka, Ambohijanaka..).

Tableau n 3: Répartition des populations enquêtées

FOKONTANY	Personnes enquêtées	Personnes concernées
Ambatolampy	5	4
Ambodiakondro	6	4
Ambohijanaka	6	3
Ankadivola	5	2
Antovontany	5	1
Imerimanjaka	6	4
Lohanosy	6	3
Mahaimandry	5	2
Mandalotsimaka	4	0
Soanavela	6	1
Soaranokely	5	2
Tsilazaina	6	3
TOTAUX	71	29

Source : Enquête personnelle (Mars 2012)

Dans ce tableau ; on peut constater clairement que sur les 71 personnes enquêtées, seul 29 personnes concernées osent mener l'affaire devant un juge. Le reste des individus, par contre, essayent de régler eux même le problème.

A Ambohijanaka, et selon l'estimation des responsables, les demandeurs de terrains domaniaux sont en majorité des occupants ou des exploitants vivant au dépens de la terre et très peu sont les demandeurs sur des terrains nus, à signaler que la commune compte dans sa population des éleveurs de poules-pondeuses et des poulets de chair dont le nombre augmente jusqu'à + de 2000 têtes pour une ferme.

6) Limite de la recherche et problèmes rencontrés

Notre étude est limitée par le fait que les ménages ne donnent pas des réponses exactes concernant certaines questions. De plus le manque de temps pour fréquenter un peu plus longtemps les bibliothèques (lecture en entier de certains ouvrages de 200 à 450 pages) aussi est à plaindre. Ici, il est important de dire que l'existence d'un certain phénomène a causé des résultats nuisibles au bon déroulement de la recherche elle-même car il est très difficile d'établir des approches interpersonnelles, d'une part ; et les problèmes d'interaction relationnelle entre les enquêtés et les enquêteurs d'autre part constituent l'un des problèmes rencontrés sur le terrain durant la période passer dans la commune. Du côté de l'administration des services domaniaux, il nous a été impossible de discuter avec les personnes administratives car ces derniers se disent ne pas avoir de temps car ils ont beaucoup de travail.

Ce présent mémoire comprend trois parties. La première partie est consacrée à la présentation de l'approche théorique et du cadre général. Ensuite, l'analyse des rapports sociaux entre la population et l'ONG pour la deuxième partie. Enfin, la dernière partie relate le dynamisme des activités professionnelles.

PREMIERE PARTIE :

GENERALITES SUR LE THEME

PREMIERE PARTIE : GENERALITES SUR LE THEME

Avant de présenter la théorie choisie dans le cadre de recherche, nous allons essayer de définir auparavant les différents concepts qui délimitent notre champ d'étude.

Chapitre 1 : EXISTANCE D'INTERDEPENDANCE ENTRE LE FONCIER ET LE RURAL

Section 1 Secteur foncier et le développement rural

CONSTAT de la CRA :

Depuis le temps, on constate une grande manœuvre de transition foncière à Madagascar. L'on constate également un grand recule de la gestion traditionnelle de la terre. Et la CRA n'est pas un cas à part car actuellement, elle connaît beaucoup de transformations de par la marchandisation et l'individualisation des terres et certains FKT à savoir Lohanosy, Imerimanjaka ou encore Ambodiakondro ont fait l'objet d'un changement au niveau du paysage. Les usagers de la CRA ont aussi à faire face à téléassistance de BIF ou d'autres circonscriptions décentralisées sur la gestion foncière dans leur communes et à ajouter à cela l'état même du services public qui est de plus ou moins insatisfaisante car les usagers ont du mal à obtenir les des documents fonciers et encore moins le CF. D'autant plus, l'état des services publics y est plus ou moins insatisfaisant. Et par la suite, les usagers ont du mal à obtenir des documents fonciers.

De ce fait donc, on a pu constater dans la commune que les propriétaires et les usagers accordent peu d'intérêt aux procédures de mutations ou autres formes de régularisation foncière des documents, car pour eux, ceci s'avère être est une procédure très complexe mais aussi et surtout très coûteuse. Dans ce dernier cas, on tient à signaler que ce sont surtout les petits paysans qui en subissent les conséquences car il leur est tout simplement impossible de mener des opérations d'immatriculation de leurs terres et laisser s'en suivre les opérations cadastrales. Dans la CRA, on constate aussi l'inexistence du phénomène du titre qui tombe en désuétude de par les pratiques traditionnelles de la transmission des terrains car le changement de génération en génération et les diverses ventes des terres ne font qu'amplifier les conflits fonciers.

Même si les problèmes d'occupation des terres sont un phénomène d'actualité dans le pays, la CRA, quant à elle trouve la majorité de ces litiges fonciers dans trois cas spécifiques tels :

- les problèmes liés à l'héritage ;
- les problèmes de délimitation des terres ;
- les problèmes d'acquisition illégale des terres.

D'où le tableau suivant qui marque la fréquence, par FKT, des conflits fonciers rencontrés par la population.

Tableau n°4: Taux de fréquence des conflits fonciers dans la CRA

Proportion (%) par FKT	Type des problèmes
26,00	Des problèmes liés à l'héritage
20,00	Des problèmes de délimitations des terres
10,00	Des problèmes d'acquisitions illégales des terrains

Source: enquêtes personnelles (Avril 2012)

Pour le problème de sécurisation foncière, les personnes enquêtées nous avouent que la plus part des conflits sont relater à l'héritage, puis vient ensuite les problèmes de délimitation des terres et d'acquisition illégales des terrains.

CONSEQUENCES DES INSECURITES FONCIERES DANS CRA

La crise foncière en milieu rural, qui est le résultat de l'inexistence, entre autres, de la régularisation foncière communautaire tel le BIF suivi de la faible capacité de la commune elle-même à gérer les services ou encore les litiges fonciers ; engendre un grand sentiment d'insécurité foncier dans l'ensemble de la commune. Ce sentiment, créé chez les gens entraîne aussi un problème d'ordre social car nombreux sont ceux qui ne sont pas rassurés dans leurs droits sur la terre et allant même jusqu'à craindre une tentative de corruption afin d'activer l'établissement d'un dossier d'immatriculation foncière. Ce monnayage des actes administratifs qui rend la population si perplexe est le résultat du volume considérable des demandes d'immatriculation face à la faible capacité d'établissement des services domaniaux centraux et les GF ; suivi bien sûr de l'apport financier des requérants.

Section 2 : Le développement rural proprement dit

Paragraphe 1 : CONSTAT

Pour Madagascar, on constate qu'avec une superficie totale de 68.204.000ha , seuls 8 millions d'Ha sont cultivables et si on estime la superficie physique des exploitations agricoles à 2033 ha, seuls 590 ha seulement en sont utilisés mais il est à dire que depuis 20 ans(2008), le pays n'a connu qu'une très faible augmentation de 0,9% d'exploitation seulement. Or sur la superficie totale, le potentiel agricole du pays tourne aux alentours de 35 millions d'ha et elle peut bien se prêter à des grandes cultures, des pâturages et autres productions. Or, si on parle de développement, il faut en tenir compte que la grande majorité de la population sont des ruraux et vivent au dépens de la terre.

Si on prend la CRA, plus de la moitié sont des agriculteurs mais avec leurs pratiques de l'agriculture traditionnelles peu intensives, le rendement reste de faible taux et l'exploitation, même si elle existe, reste au stade des petites taille, c'est à dire de 0, 87 ha en moyenne et se morcelle au gré de l'héritage.

Paragraphe 2 : OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT RURAL

Il peut être lié d'une part à l'insécurité foncière causée par la méconnaissance, l'imprécision des textes administratifs fonciers car cette situation favorise le développement des litiges fonciers, qui est l'un des principaux facteurs de blocage en milieu rural ; et la CRA ne constitue pas un cas à part.

A : Sur le plan social

Il y a le problème d'occupation du sol qui reste encore soumis à des règles d'occupations coutumières complexes car nombreux sont les terrains, agricoles ou non, résultant d'un héritage. Cette passation de génération en génération entraîne dans de nombreux cas des confusions, des litiges ou encore la non mise à jour des documents fonciers. Donc l'occupation coutumière des terrains reste très complexe dans la mesure où la majorité des papiers que disposent les gens sont encore des cadastres qui sont dans la plupart des cas établis sous le système administratif ancien, c'est-à-dire que les cadastres, qui attestent le droit de propriété de telle ou telle personne, peuvent indiquer une ou plusieurs terrains et donc peuvent stipuler un ou plusieurs noms.

B : Sur la plan administratif

L'acquisition légale de terres par les paysans reste encore un grand problème car en plus des démarches administratives longues et coûteuses, la méconnaissance des diverses procédures de réglementation des papiers administratifs pousse les usagers à ne pas régler leurs situations et encore moins à faire une mise à jour de leurs documents administratifs fonciers. Or avec un terrain plus ou moins instable les agriculteurs ne se risquent point à pratiquer des exploitations de grandes envergures car cela implique un grand investissement. Enfin, le développement en milieu rural ne peut exister car cela exige entre autre la pratique des agricultures à grande échelle pour une production maximum.

C : Sur le plan culturel

L'obstacle au développement rural, ici, peut être causé par la résistance d'un attachement excessif des malgaches à la terre qui va dans le sens d'une rétention foncière rigide.

Paragraphe 3 : LA PERTINENCE DU PROBLEME SUR LE PLAN LOCAL

La difficulté d'accès à la terre par la population de la CRA favorise la diminution de l'exploitation et de la production. Or ces derniers sont les moteurs même du développement de la commune. Ce même facteur peut être aussi pris comme facteur d'augmentation de la pauvreté car le degré de la pauvreté diminue avec l'augmentation de la taille de l'exploitation. D'autant plus que la situation des petits agriculteurs de la commune est très visible du fait qu'ils exploitent une très étroite surface. Or dans la commune une vaste étendue de territoire reste encore non cultivée, cela nous laisse dans la vision que les mesures d'exploitation existant dans la gouvernance locale restent très fermée et peut nuire à l'accès aux terrains pour les paysans.

Il y a aussi les difficultés pour les personnes moins riches de s'approprier des terres vacantes car l'État lui-même ne le permet pas sous peine d'une mise en valeur, à cela s'ajoute le coût exorbitant des procédures de législation des papiers mais aussi le temps nécessaire pour le régulariser. De ce fait donc, rares sont les petits paysans qui réussissent à obtenir légalement des parcelles de terrains ayant appartenu au domaine public car pour ces derniers, la seule manière de mettre en valeur un terrain public est de défricher la partie désirée. Donc pour ceux qui n'ont pas de terrain mais pratiquent quand même de l'agriculture, ils optent pour une autre solution telle la location des parcelles nécessaires pour la culture ou encore la pratique de « l'ampahefany » ou « 1/4 ».

Enfin, l'insécurité provoquée par la faible capacité de l'administration foncière implique le raffermissement des règles coutumières par les gens dans les FKT car cela ne fait qu'intensifier le phénomène de la rétention foncière, de plus il est très difficile, actuellement

d'avoir des cadastres, ou des titres, ou des CF donc la majorité des habitants optent pour une autre forme d'acquisition plus ou moins légale des terres à travers une nouvelle forme juridiction-administrative qu'est le « petit papier ». Et ici, il est à signaler que plus de 70% des individus dans la commune qui effectuent des transactions ou des opérations foncières optent pour la manœuvre des dites « petits papier ».

Situation propre de la Commune Rurale d'Ambohijanaka sur le plan foncier

Sur le plan foncier, la commune ainsi que sa population connaissent divers problèmes du fait que nombreux sont les terrains qui n'ont pas encore fait l'objet d'une régularisation ; de même, le service des domaines est assez éloigné d'Ambohijanaka d'où le retard dans les traitements des dossiers, d'une part, et les divers inconvénients que peuvent causer le déplacement des personnes concernées, d'autant plus que nombreux des paysans sont des agriculteurs. Donc, en ce qui concerne l'urbanisme, plus précisément la sécurisation foncière ; la commune d'Ambohijanaka connaît encore l'existence de conflits fonciers car elle n'est pas encore dotée d'une branche décentralisée de bureau de service foncier tel un guichet foncier pour les autres endroits qui sont assez éloignés du bureau central du service domanial à Anosy- Antananarivo. Or, le nombre des terrains qui ne sont pas encore régularisés augmente d'une année à l'autre.

Par ailleurs, les enquêtes effectuées nous ont permis de montrer que l'appropriation des terrains, que ce soit à usage agricole ou autre, se fait en majorité, par voie d'héritage de parents à enfants et ainsi de suite. Or, la majorité des héritiers ne pratiquent même pas les procédures de mutation des terres ; peut être à cause de la lourdeur des coûts, ou encore la difficulté de la procédure, surtout pour les ruraux qui n'ont pas pu avoir beaucoup d'éducation. De ce fait, certains terrains ne sont pas encore titrés ni même bornés, source de problèmes de délimitation des terres ; d'autre sont encore titrées au nom des arrière-arrières parents et les héritiers se contentent seulement d'établir un acte de notoriété en cas de partage des biens hérités.

En cas de transaction ou de vente, dans la plupart des temps les terrains achetés ou vendus sont simplement consignés par un simple contrat de vente de par l'existence des diverses situations expliquées ci-dessus. Et tout cela entraîne des conflits fonciers divers en plus du problème de l'urbanisation de la commune, car ces derniers temps, elle a été le champ d'une construction nouvelle, surtout les espaces riverains des routes qui sont rapidement urbanisées du jour au lendemain du fait de l'utilisation permanente de la route nationale (by-pass). La mise en place d'un guichet foncier dans la commune peut donc être d'une grande aide dans la résolution des problèmes.

Section 3 : Aspects généraux de notre champ d'étude (cadre théorique)

En matière de développement rural, la bonne gouvernance tient une place incontournable, à ajouter à cela une approche théorique bien précise pour la scientificité de la démarche et de l'analyse effectuée. C'est la balise même du thème de la recherche.

La différenciation entre les diverses formes de théories sociales réside dans le fait que son efficacité dépend surtout du domaine dans lequel elles sont utilisées. Or, notre point de départ est ici la commune rurale d'Ambohijanaka ; qui est une société à part entière, c'est-à-dire qu'il y a d'une part des expressions affectives communes d'apercevoir une chose et avoir en même temps tel les expressions affectives communes basées sur les valeurs traditionnelles par exemple le « Fihavanana » sur tous ses aspects, les rites et les croyances, pour aboutir à un seul but commun ; ou encore la socialisation des membres suivant l'évolution du temps ou de l'époque. Donc, ce qui importe ici est le fait de savoir que dans une société, il y a toujours une organisation sociale et ce dernier comprend à la fois un système social et un système culturel qui tout en étant distinct l'un de l'autre mais relié par l'institutionnalisation. Cette forme radicale implique que les éléments de la société forment un tout indissociable et jouent un rôle vital dans le maintien de l'équilibre d'ensemble et sont donc indispensables. Ces éléments structurels du système social assurent à leur tour le bon fonctionnement des impératifs fonctionnels majeurs de tout cet ensemble.

Pour l'auteur MERTON R.K (1949), la relativisation de cette conception a donné comme analyse fonctionnelle un paradigme formel invitant à interpréter dans certains cas les faits sociaux des « résultats », des « conséquences objectives » de la satisfaction des besoins propres à certains segments préalablement définis dans cette structure sociale. Chez TALCO TT Parsons, ce qui importe c'est plutôt un abord plus original dans le fait que des questions de conflits restent limités à des points de vue évolutionniste des changements sociaux.

Ici, nous allons prendre l'approche de BOUDON dite «**structuro-fonctionnalisme** » et «**individualisme méthodologique**» pour pouvoir étudier notre problématique. A partir de ces deux démarches, on peut effectuer de différentes sortes d'études, plus ou moins en relation avec notre thème.

Pour la première approche, on peut dire que dans sa forme radicale, les éléments de la société forment un ensemble indissociable, et que chacun joue un rôle vital dans le maintien de l'équilibre, d'où la stabilité et l'intégration des systèmes sociaux formés par les divers acteurs sociaux et la mise en évidence de leurs fonctions. Donc, la stabilité de cet ensemble

est indispensable à son évolution et à son développement. De par cette méthode d'analyse donc, on considère chacun des acteurs sociaux (agriculteurs, éleveurs, cadres,...) comme une « totalité » qui peut être décrite, formalisée, suite à des éléments qui la constituent et les relations d'interdépendances qu'ils entretiennent. Mais plus exactement, on cherche à mettre en évidence la cohérence interne et la performance dans le temps ; d'où l'intérêt à la décrire par rapport à un moment donné.

En ce qui concerne la seconde approche, on peut avancer que dans son principe, expliquer un phénomène collectif (litige foncier) implique une analyse issue des résultats d'un ensemble d'action, ou de comportement individuel. Ainsi, on expliquera par exemple la baisse du taux de la culture des produits maraîchers, en montrant comment et pourquoi les conditions changeantes ont amené les agriculteurs à se comporter différemment de leurs prédécesseurs, par exemple. (Individualisme : analyse de la société à travers le fonctionnement et la structuration des éléments que forment la société et dont les individus en sont les grands acteurs).

D'où l'intérêt d'accompagner cette méthode avec la conception de la « rationalité » de l'action car l'acteur social (l'agriculteur, par exemple) a été supposé avoir une bonne raison de se comporter comme il l'avait fait.

- La notion de totalité : qui parle de la notion d'interdépendance entre les divers domaines qui existent dans la société, tels les domaines sociologiques, économiques, culturels, etc.

- La notion de variation : qui met en évidence le devenir et l'évolution d'après l'organisation territoriale au niveau de la commune suite à l'ouverture de la route de By-pass ; que ce soit en matière de qualités ou de quantités des produits agricoles.

- Mise en évidence des divers indices qui permettent de mesurer les situations au sein de la commune (faiblesses et avantages).

Chapitre 2 : ASPECTS GENERAUX DE NOTRE CHAMPS D'ETUDE (cadre de recherche)

Section 4 : Cadre historique et géographique

- **Cadre Historiques de la commune**

Du point de vue historique, la ville d'Ambohijanaka existait déjà sous le règne du roi ANDRIANAMPOINIMERINA de 1787 jusqu'en 1810. A cette époque, un monarque nommé ANDRIANAVALONARIVO vivait sur la colline d'Australie-Méridionale, avec son épouse qui était originaire de la ville de Miantarivo, commune de Behenjy.

Ils eurent deux fils et dont les noms furent ANDRIANDAHIMBOLAMENA et ANDRIANAVALOMANITSADAHY.

Ne voulant pas être enterré dans le même tombeau que ses enfants, le roi ANDRIANAVALONARIVO qui voulut être caché à AMBOHITRANDRIAMANITRA recommanda à ces deux fils de créer leur propre village. Ainsi ces derniers fondèrent la ville d'Ambohijanaka, qui, à l'époque était encore délimité par quatre grands fossés dits aussi «HADIVORY» qui se rejoignait dans le côté Sud. Et les deux descendants d'ANDRIANAVALONARIVO ont vécu dans le Rova d'Ambohijanaka.

Jusqu'à nos jours encore, on trouve sur le lieu le tombeau des deux fils du roi ainsi que leur habitation, qui est aussi dénommée « Tranokotona » avec les meubles, lits, et les tables royaux ; créés en 1850.

L'appellation d'Ambohijanaka, par contre résulte du fait que le roi, du haut de sa colline d'AMBOHITRANDRIAMANITRA contemplait la résidence de ses enfants en disant : « Vohitry ny zanako » ou « ville de mes enfants » ; qui s'est changé Ambohijanaka avec le temps. Mais à titre d'information, la visite du palais est interdite les jours du mardi et celui du jeudi.

A part cela ; la commune d'Ambohijanaka contient dans sa localité la colline d'Imerimanjaka qui est le berceau de la civilisation « *Merina* » car à l'époque, *Imerimanjaka* faisait partie des 12 collines sacrées du Royaume de l'IMERINA. Cette localité a été fondée par RAFOHY et RANGITA et qui, jusqu'à maintenant, y ont encore leur tombeau.

- **Cadre géographique et état de la localité**

Superficie et subdivision du FKT

Sur le plan géographique, la Commune Rurale d'Ambohijanaka se trouve sur la route nationale n°7 reliant la capitale et la région sud du pays ; plus précisément, elle est située à 17

km au Sud-est du centre ville d'Antananarivo si on prend la route d'Ankadimbahoaka et de Tanjombato. Or si on prend la route du côté de Mandrozeza vers Alasora, elle est aux environs de 15 km du centre ville. Cependant, il est à noter qu'une 3^{ème} route mène au commun si on est du côté d'Iavoloha. Donc, la commune se trouve dans la région Analamanga et fait partie du district d'Antananarivo-Atsimondrano.

L'accès dans la commune est en général facile du fait qu'elle bénéficie d'une part, de la route récemment goudronnée du By-pass reliant la RN 2 à la RN7 ; et d'autre part, il y a les associations des transporteurs KOMI, KOMAFILA, et KOFATI qui assure les déplacements fréquents de la population et de leurs produits locaux.

Avec une superficie totale de 23 km², la commune rurale d'Ambohijanaka est l'une des communes qui constituent la région d'Analamanga, et plus précisément, elle figure parmi le vingt-six (26) Commune qui forment le district d'Antsimondrano. Actuellement, elle est composée de 12 Fokontany dont le chef-lieu est Ambohijanaka ; d'où la distance même des autres FKT mesurée en fonction de son chef-lieu : *Ambatolampy*(1.5 km), *Ambodiakondro*(2.5 km), *Ambohijanaka*(0 km), *Ankadivola*(2 km), *Antovontany*(1 km), *Imerimanjaka*(3.5 km), *Lohanosy*(1.5 km), *Mahaimandry*(0.6 km), *Mandalotsimaka*(3 km), *Soanavela*(3.8 km), *Soaranokely*(1 km), *Tsilazaina* (2.5 km); dont chacun est divisé en 3, 4 ou 5 secteurs selon sa structure et superficie.

Tableau n°5: Distance des FKT par rapport à la mai rie

Distance par rapport à la mairie (en km)	Fokontany
0	Ambohijanaka
[0,6]	Mahaimandry
[1-1,5]	Antovontany, Soaranokely, Lohanosy, Ambatolampy
[2-2,5]	Ankadivola, Ambodiakondro, Tsilazaina
[3-3,8]	Mandalotsimaka, Soanavela, Imerimanjaka

Source : CRA (PCD 2008)

En 2008, elle comptait au total 15.803 habitants sur une superficie totale de 23 Km² ; mais avec la densité moyenne de 687 habitants/km², leur densité varie selon le Fokontany car si pour le FKT d'Imerimanjaka par exemple, on compte 2809 habitants, le FKT de Soaranokely, quant à lui ne compte que 653 habitants seulement. Dernièrement, la commune a été le théâtre d'un modernisme car de beaux logements et habitations apparaissent ici et là ; de même, de nouvelles habitants viennent augmenter les effectifs de la population de par cette urbanisation récente de certains lieux (comme ceux qui longent le bord de la route ou encore les lieux qui sont facile d'accès) dans les FKT.

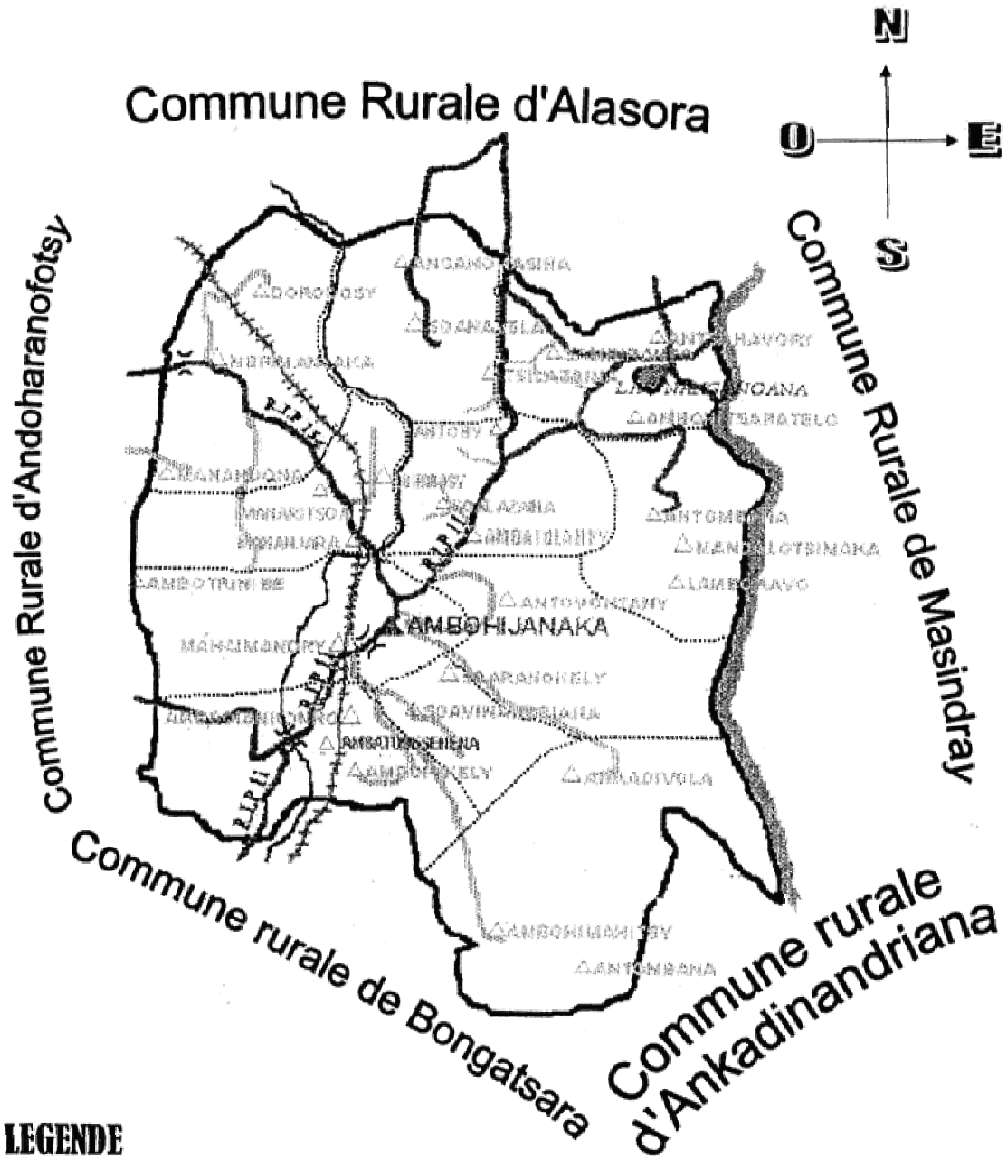
Délimitation des communes limitrophes de la CRA

Comme commune voisine, elle a :

- Au Nord, la Commune rurale d'Alasora,
- Au Sud, la Commune rurale de Bongatsara ;
- Au Nord-est, la Commune de Masindray ;
- Au Sud-est la Commune rurale d'Ankadinandriana ;
- A l'Ouest la, Commune rurale d'Andoharanofotsy.

A fin de mieux situer ces communes citées ci-dessus, nous vous prions de vouloir consulter la carte physique ci-après :

CARTE PHYSIQUE DE LA COMMUNE RURALE D' AMBOHIJANAKA



LEGENDE

- | | | | |
|------|-------------------------|---|----------------------------|
| — | LIMITE DE LA COMMUNE |  | ROUTE D'INTERET PROVINCIAL |
| | LIMITE DES FOKONTANY |  | PISTE INTER COMMUNALE |
| ▲ | CHEF LIEU DE LA COMMUNE |  | CHEMIN DE FER |
| △ | CHEF LIEU DU FOKONTANY |  | RIVIERE DE L'IKOPA |
| △ | VILLAGE |  | PONT |

Structure et organisation de la Commune Rurale d'Ambohijanaka

Jadis, la ville d'Ambohijanaka avait comme structure un canton avec son propre service administratif de la région d'Atsimondrano. Mais depuis de nombreuses années jusqu'à maintenant, elle s'est convertie en une collectivité territoriale décentralisée. La ville d'Ambohijanaka a fêté en cette année 2011 son 110^{ème} anniversaire, aussi, elle a marqué son statut de chef-lieu de la Commune rurale d'Ambohijanaka dans son ensemble.

Statut juridique de la Commune

Elle est régie par les lois suivantes

- 94-001 fixant le nombre, la délimitation, la dénomination, et le chef lieu même des Collectivités Territoriales Décentralisées ou CTD.
- 94-006 relatives aux élections dans les CTD
- 94-007 relative aux pouvoirs, compétences, et aux ressources des CTD d'où : « le Maire est le magistrat de la ville et est responsable du développement »
- 94-008 fixant les règles relatives à l'organisation, aux fonctionnements, et attributions des CTD (les conseils communaux, le bureau exécutif,...)

A noter aussi que les CTD sont surtout déterminées par leur propre gestion de leur patrimoine, des routes ; ainsi que des gestions sanitaires et autres.

Structure interne de la Commune

Elle est composée, en premier lieu, d'un bureau exécutif qui forme un comité dirigé par le maire lui-même et constitué par des adjoints au maire, du SG, des trésoriers-comptables, et de quelques responsables de projet. Les conseillers communaux, de leur part, œuvrent surtout dans les prises de décision concernant les patrimoines communaux. Ensuite, il y a le personnel permanent qui se charge du fonctionnement régulier des divers services au sein de la commune (services administratifs, technique, comptable,...). Enfin, des organes tels le FKT sont rattachés directement à la commune ; ce dernier est constitué de chef FKT, des chefs secteurs, et des quartiers mobiles.

Cependant, il est à noter que d'autres personnages jouent un rôle important pour avoir un bon fonctionnement de la ville d'Ambohijanaka tel l'État, représenté par le délégué administratif, ou encore les associations et ONG.

Fonctionnement interne de la Commune

Les différents services administratifs dans la commune ont chacun leur propre rôle à jouer pour assurer le bon déroulement de la commune. Nous vous présentons ci-dessous quelques exemples concernant ces divers services.

1. Le service administratif : comme son nom l'indique, s'occupe de tout ce qui est « dossiers administratifs » comme le service courrier (qui touche la relation de la commune avec l'extérieur) par exemple ; ou encore celui des affaires courantes incluant la certification des dossiers photocopiés, ou la légalisation des CIN, des passeports ou autres.
2. Le service de l'état civil : qui a pour principale activité de fournir des actes d'état civil comme les actes de naissance, ou de décès ; les diverses attestations ; les jugements supplétifs ; etc.... . Là encore, il est à noter que le service de CIN est différent de celui suscité car ce dernier ne s'occupe que de la procuration des CIN ; ou en cas de perte, les remplacer suivant les modalités exigées par la loi.
3. Service comptable : qui fait l'estimation des sources d'argent dans la commune pour que la mairie puisse fonctionner (recettes et dépenses, taxes et impôts,...). C'est le budget annuel de la commune.

On a cité tout ceci pour relater le fonctionnement interne de la Commune et de qui dépend la collaboration entre ses différents responsables.

Section5: Les données démographiques

Les effectifs des populations

Avec une population totale de 15 803 habitants, en 2008, 7465 sont des hommes, soit 47,24% et 8338 d'entre eux sont des femmes, soient 52,76% ; dont la répartition varie selon le milieu. Mais la majorité est basée dans les basses plaines (72%) ; c'est-à-dire 47,17 % dans 6 FKT ; 31,83% dans 2 FKT et 21% dans 5 FKT. (N.B : source = données statistiques de la commune pour l'année 2007-2008). D'où le tableau de répartition des habitants par FKT : Dans la CRA, la population est surtout répartie comme suit :

Tableau n°6: Répartition de la population par FKT

Agés Fokontany	0-17 ans	18-60 ans	61 ans et +	Sous total
Ambatolampy	231	446	34	711
Ambodiakondro	670	641	147	1458
Ambohijanaka	696	572	25	1293
Ankadivola	453	385	37	_è (
Antovontany	711	530	52	1293
Imerimanjaka	1244	1477	88	2809
Lohanosy	986	1092	143	2221
Mahaimandry	493	681	52	1226
Mandalotsimaka	493	416	32	941
Soanavela	495	763	63	1321
Soaranokely	219	402	32	653
Tsilazaina	547	652	39	1238
TOTAUX	7238	8054	744	16039

Source : donnée de la CRA (Avril 2012)

Densité de la population

Le critère démographique de la population de la CRA varie selon les FKT dans lesquels ils vivent. Pour le taux d'accroissement démographique, on peut conclure que l'effectif de la population de l'année 2008 a diminué par rapport à celui de l'année 2007. De nombreux facteurs peuvent être les causes de ce décroissement (l'exode rural des jeunes, l'émigration des gens vers les grandes villes pour trouver des emplois,...).

Tableau n°7 : Accroissement démographique de la population entre 2007 et 2008

Sexes Année	Homme	Femme	Sous total	TOTAUX (%)
2007	7724	8438	16162	- 2 ,22
2008	7465	8338	15803	- 1,56

Source : CRA (Avril 2012)

Sur le plan social, plus précisément ; les catégories sociales de la population qui constituent la commune sont tout à fait différentes et se diversifient sur le plan socioculturel. Et l'on distingue une répartition du niveau social en trois classes distinctes :

- ✓ ceux qui ont un niveau social très élevé et qui vivent aisément ;
- ✓ ceux qui ont un niveau de vie moyen et qui sont majoritaires dans la commune ;
- ✓ et en dernier lieu se trouve les personnes dont le niveau de vie est très en dessous de la moyenne.

Du point de vue lien social, la population a une attitude d'enracinement local car la majorité sont originaires de la commune elle-même et la voient comme un lieu de naissance, d'enfance ou de souvenirs. Le mode de relation sociale entretenue dans la commune est plutôt une relation abstraite car les habitants s'engagent peu ; que ce soit au niveau de l'urbanisation ou la généralisation des rapports. De plus, la communauté rurale d'Ambohijanaka est typique d'une petite taille ; d'où tout le monde se connaît et les échanges sont fréquents mais en même temps tout le monde se surveille. D'autre part, l'existence d'un marché local hebdomadaire (à chaque lundi matin) pour le commerce aussi, crée des liens sociaux très intenses car ce regroupement hebdomadaire d'individus d'origines socioculturelles extrêmement différentes sur la place du marché ; ou encore la continuité de cette pratique (depuis 19... jusqu'à nos jours) montre qu'il y a une participation singulière de la population car on a pu constater de par son évolution ; des opérations de brassage social et ce de la façon la plus directe qu'elle soit. Donc, les liens marchands génèrent par ce commerce hebdomadaire, revêtent des formes très variées d'activités professionnelles (échanges commerciales, etc.) ; et créent des liens forts de rapport social (lien entre paysans, échanges ou contribution commerciales, etc.).

Activités de la population

En général, leurs principales activités tournent autour du secteur primaire tels que l'agriculture et l'élevage car ils sont au nombre de 6028 au total et sont répartis comme suit : 2796 agriculteurs et 2232 éleveurs. Puis, le secteur secondaire qui rassemble 2289 personnes qui pratiquent l'artisanat (20,187%), ou encore des métiers en entreprise (46,70%) ou autres (ramasseurs de sable, casseurs de pierre) qui forment 33,12 % de la population. Enfin, le secteur tertiaire est formé de 182 individus mais ce chiffre est incertain du fait que nombreux sont ceux qui ont une situation irrégulière envers la commune.

Les revenus de la population varient surtout en fonction de leurs activités professionnelles ; mais dans la majorité, ce sont les élevages et les agricultures qui sont les plus pratiqués. De ce fait, nombreux sont ceux qui n'ont pas de revenus exacts et/ ou mensuels car les chiffres d'affaires dépendent de plusieurs facteurs tels la quantité des récoltes, le nombre des bétails, ou encore le cours de changes sur les marchés car parmi ces agriculteurs et ces éleveurs, nombreux sont ceux qui produisent en grandes quantités pour

ensuite les revendre dans les endroits comme Anosibe, ou le « Tsenan'ny tantsaha » d'Anosizato et d'Andoharanofotsy. Donc, si on prend le cas des agriculteurs, les revenus sont trimestriels car les récoltes des produits maraîchers (poireaux, poivrons, courgettes, choux-fleurs, etc....) ne se font que tous les trois mois. Or, les conditions climatiques jouent un rôle très important ; et aussi le nombre très élevé de gens qui écoulent et vendent le même produit au marché.

Ce qui revient à dire que plus on voit le même produit au marché, son prix va de pair avec et diminue en même temps. En principe, leurs revenus varient de Ar 300 000 à 400 000 (selon le témoignage d'un monsieur du village de Soaranokely entre autre). Il y a aussi les ménages qui ne cultivent pas mais vivent de la vente des produits des autres agriculteurs, ce sont les « mpiantoka » et ils gagnent entre Ar 50 000 à Ar 60 000.

Pour les éleveurs, il est très difficile d'avoir des chiffres exacts mais on a pu faire des estimations à partir des enquêtes effectuées, il est de Ar 100.000 à Ar 200 000 pour les simples éleveurs mais le montant est plus élevé pour ceux qui sont éleveurs professionnels.

Pour les gens qui travaillent dans d'autres secteurs, le revenu peut aussi bien être journalier, hebdomadaire ou autre. Il varie de Ar 2 000 à 100 000 pour les non fonctionnaires et beaucoup plus pour les fonctionnaires.

Il y a aussi les personnes qui sont les plus défavorisées et qui vivent au jour le jour et sans situation stable du fait de l'inexistence d'emploi (manque de diplôme) ou encore l'insuffisance des terrains à cultiver.

Tout d'abord, il faut souligner que le revenu des personnes varie selon les activités professionnelles que chacun pratique et non en fonction des études qu'il a effectuées ou non ; même si ce dernier point y est pour grand-chose. Le niveau intellectuel de la population, par contre est assez élevé car on y trouve différentes catégories de personnes dans les FKT en partant des plus démunies jusqu'aux ex- ministres et des généraux retraités. Mais la majorité de la population restent des personnes simples).

Section 6 : Les traits sociologiques et anthropologiques de la population

Paragraphe 1 : Du point de vue culturel

Les groupes ethniques en présence

Dans la CRA, la majorité des populations sont d'origine ethnique « merina » car nombreux sont ceux qui sont originaires de la commune elle-même ; cependant, on constate que d'autres types de groupes ethniques vivent avec les natifs. Presque toutes les origines ethniques existantes à Madagascar sont présentes dans la commune mais ce sont les « betsileo » et les « Antandroy » qui sont les plus majoritaires et on les trouve surtout dans le domaine du commerce, ou encore les « betsimisaraka » et les « Antaifasy ».

Les traditions

Les traditions et les croyances ancestrales sont toujours leurs places dans la vie de tous les jours des habitants car si l'on se réfère aux respects des tabous et diverses interdictions vécues et suivies par les gens actuellement suivent encore(ex : l'interdiction de visiter les tombes des rois qui sont enterrés dans la commune le jour du mardi, ou encore les pratiques d'offrandes dans les lieux dits « Doany » suivies de l'interdiction de manger de l'ail, etc.).

La religion

Du point de vue religion, la commune compte 09 confessions différentes pour l'ensemble de la population. Il y a aussi des édifices culturels de croyances religieuses différentes dans la commune (qui sont au nombre de 18 et quelques) ; ceux-ci marquent peut être l'attachement et l'intérêt que portent les habitants à la vie spirituelle. Or, la religion chrétienne comme le catholique et le protestant occupent la première place car elles restent les plus pratiquées par les croyants. D'où le tableau ci-dessous qui expose les religions existantes avec le nombre de leurs églises respectives :

Tableau n°8 : Le nombre d'édifice culturelle qui existent dans la commune

Numéros	Confessions religieuses	Nombre de bâtiments
1	Catholique	4
2	FJKM	4
3	Adventiste	5
4	Jesosy Mamonjy	1
5	Ara-pilazantsara	2
6	FMTA	1
7	Apokalypsy	1
8	Orthodoxe	1
9	Pentekotista Mitambatra	1
Totaux	9	20

Source : CRA (Avril 2012)

La floraison des confessions autres que les religions mères, durant ces 10 dernières années n'a pas épargné la commune car actuellement, presque toutes les religions dites « Sectes » sont représentées dans la commune. Cependant, c'est l'Adventiste qui occupe la première place si on tient en compte du nombre des bâtiments, puis vient ensuite les Catholiques et le FJKM qui

Cependant, cela n'exclut pas l'existence des gens qui suivent et vénèrent même les ancêtres et les « Vazimba » d'autant plus que la commune est dotée des lieux touristiques tels : les tombeaux royaux et le palais royal dont nombreux sont les personnes (d'origine locale ou non) qui y pratiquent encore des rites et diverses cérémonies pour demander des faveurs ou simplement la bénédiction des ancêtres dits « Razana », seulement il est à signaler que la visite du « Rova » est déconseillée pour le jour du mardi car c'est interdite sinon elle est ouverte au grand public pour les autres jours. Voici le tableau caractéristique des sites touristiques de la commune rurale d'Ambohijanaka.

Tableau n°9 : les sites touristiques de la commune rurale d'Ambohijanaka

Fokontany	Sites touristiques	Localisation	Caractéristiques
Imerimanjaka	Tombeaux royaux	Imerimanjaka	Tombeaux de Rangita et Rafohy
Ambohijanaka	Rova	Ambohijanaka	Tombeaux et habitation royaux
Antovontany	Tombeaux royaux	Ambohitrandriamani tra	Tombeaux royaux
Mandalotsimaka	Lac naturel	Nanganoana	Grand lac au bord de l'Ikopa

Source : CRA (Avril 2012)

Les valeurs partagées par la population

➤ Le « *Fihavanana* » : qui est surtout marqué par les « famangiana » en période de décès survenu dans les voisinages dans le FKT ou encore les actions d'entraides lors des jours de fêtes (au niveau de l'organisation par exemple) qui est signe de solidarité sociale.

➤ Le *culte des ancêtres* : car même si la majorité de la population vivant dans la commune se disent être des chrétiennes, chaque année nombreux sont ceux qui pratiquent des cultes des ancêtres et ceux, que ce soient des gens venant des milieux aisés ou de la classe moyenne, donc la pratique de ces cultes, dans la commune, ne dépend ni des milieux ni des catégories de personnes. L'on peut en conclure que la classe sociale ne détermine pas les us et les coutumes. Elle se manifeste surtout par les invitations de tous les voisinages et les familles en général, mais ce qui est important dans ce rite et qu'il est un signe de fraternité sociale.

➤ La *reconnaissance de l'existence de Dieu* : car plus de 70% des populations se disent être des croyantes et allant même jusqu'à fréquenter les églises chaque dimanche. Ici, il est à signaler que même pour les personnes qui suivent les rites ancestraux, cette croyance en un « Dieu créateur » ou « Andriamanitra Andriananahary » ou encore « Zanahary » demeure toujours.

➤ La *croyance aux diverses valeurs* tels le « Tsiny », le « Tody »...car comme dans toute société malgache qui se respecte, ces valeurs occupent une place incontournable dans la vie des habitants. Presque tout le monde le respecte mais surtout ceux de la catégorie des personnes âgées car pour ces derniers, c'est la clé même de la réussite de la vie donc, pour les éradiquer ou les éviter, il faut les respecter ces interdits sociaux et si besoin est, faire des

offrandes au près des lieux appropriés pour tels les « Doany » ou les « tombeaux royaux » etc. Cependant, la modernité suivie des divers changements sociaux. Cependant, le modernisme est suivi de divers changements sociaux. Il n'a pas épargné non plus la CRA car actuellement, les anciens ont constaté la non-croyance et le non-respect de ces « interdits » ou « tabous » par la génération d'aujourd'hui.

➤ *La modernité et les avancées technologiques* : qui n'ont pas laissé la population dans un élan total car même si certaines localités dans la commune sont encore difficiles d'accès et non électrifiées tel le cas du FKT de Mandalotsimaka, les nombres des gens qui utilisent les téléphones mobiles tels les portables et l'internet ne cessent d'augmenter car de nos jours, plus de 80% de la population disposent d'un appareil téléphonique mobile et l'utilisent fréquemment. Dans ce dernier cas, tous adhèrent à l'utilisation d'un téléphone portable et cela ne dépend ni des catégories sociales mais le problème qui se pose, ici, est que le nombre des analphabètes est encore très élevé dans la commune est que certains individus se limitent aux réceptions des appels téléphoniques seulement mais ne connaissent pas les instructions et les applications relatives à l'utilisation de ces appareils.

Paragraphe 2 : Hiérarchie de la population

✓ *La parenté et la hiérarchie familiale* : qui occupent la première place car c'est le point de départ et la base même de l'organisation sociale constatée dans la commune ; d'où le modèle type d'une société malgache traditionnelle car dans un FKT par exemple, nombreux sont ceux qui ont des liens de parenté en plus d'être des simples voisinages.

Dans la CRA, on peut aussi constater que les « Zokiolona » tiennent encore une place très importante car leurs opinions sont toujours prises en considération et on les consulte dans la plupart des cas, que ce soit pour un règlement de conflit que pour la préparation d'un événement qui les concerne telles les fêtes du nouvel an ou la commune leur offre des petits présents.

Au sein de la famille restreinte par contre, c'est toujours le père de famille qui occupe la place la plus importante et c'est lui qui prend les décisions les plus importantes.

✓ *Hiérarchie politique et sociale* : en premier lieu, il y a l'Etat, qui, comme dans toutes les circonscriptions décentralisées, se fait représenter par la mairie et toutes les entités qui la constituent. Les gendarmes et les autres autorités sont aussi à prendre en considération car c'est la combinaison de ces diverses entités qui assure le bon fonctionnement de la localité. A noter que la CRA dispose d'un bureau de poste avancé du côté de la gendarmerie.

En second lieu, c'est le FKT, constitué par des FKL qui assure la seconde place car se sont ces derniers qui sont les principaux acteurs de développement de la société dans son ensemble.

Cette place que tient le FKT la dans hiérarchie sociale et politique est aussi stipulée dans l'ordonnance n°: 62.004 du 24 juillet 1962 relative aux attributions, responsabilités que comportent une ou plusieurs personnes dans une localité ou communauté appelées FKT.

Section 7 : Les repères théoriques

➤ La sociologie rurale

C'est une variété de la sociologie en général, cependant elles ont des choses en commun car elles partagent toutes deux un même corps de doctrine et de méthode. En sociologie rurale, la spécificité réside surtout dans le fait qu'elle se limite seulement à l'examen des informations sociales et du genre de la culture qui correspond à tous les types de systèmes sociaux tels les groupements d'individus, les associations, etc. Toute ces institutions auxquelles appartient la population rurale et qui leurs sont utiles dans la vie de tous les jours.

En sociologie rurale donc, on essaie surtout de mener des études sur les attitudes, les valeurs, les opinions qui entraînent les changements, les tendances, et les fonctionnements de la société rurale. Dans ce domaine donc, on attend surtout de la société rurale qu'elle prenne en conscience des problèmes ayant un aspect économique, physique, mais aussi et surtout un aspect culturel.

Le lien entre sociologie rurale et sécurisation foncière par contre, existe dans le fait que le Droit, dans lequel se situent en général les litiges fonciers englobent aussi la sociologie rurale. Or, ce dernier fait aussi partie du sphère des « sciences sociales » qui dans lesquelles s'inscrit un orbite plus général des « sciences humaines » donc le monde rural offre en effet un terrain adéquat pour observer la relation entre la conscience sociale qui est très forte en milieu rural et le droit qui est aussi source de conflits que de sécurité sociale et maintien de l'ordre. Plus exactement, peut démontrer comment les faits sociaux telles les ventes de terrain, de par sa répétition et sa fréquence prennent valeur de « pratiques » et d' « habitudes ».

La saisine psychologique aide en outre à comprendre l'écart qui peut exister entre le « droit » légalement instauré et la « sociologie » qui est définie comme une manœuvre de l'évolution de la société.

➤ **La sociologie du foncier**

Du point de vue socio-anthropologique, la terre est très importante car c'est un facteur de production assurant la survie et donc, c'est un trésor en ce sens qu'il permet de produire des richesses afin d'assurer les besoins vitaux et élémentaires des individus. La terre peut aussi être considérée comme un intermédiaire qui intercède les vœux, les prières et souhaits des êtres vivant auprès des ancêtres fondateurs du village par exemple, c'est en quelque sorte une conception plus ou moins populaire de la terre mais ce qui est sûr c'est que c'est un facteur de production sur laquelle on investit du travail et du capital pour produire des avantages et de bénéfices. En effet, une approche sociologique du foncier en général, laisse paraître, les droits d'exploitation, ou autres formes de pratique qui manifestent le statut de « propriétaire » d'où le champ de production économique qu'est la terre, d'une part, et elle peut être aussi considérer comme une identité, une appartenance face au facteur temps car elle est une marque d'identité pour un groupe dans le passé, présent, et son futur, donc en plus de ces spécificités, la terre conserve surtout un caractère patrimonial et d'où son caractère inaliénable, moralement parlant. Cependant, cette appropriation exclusive, avec la modernisation, n'exclut pas l'apparition de phénomènes autres et/ ou l'installation des personnes venant d'endroit différents.

➤ **Sociologie du développement**

Elle est une branche de la sociologie elle-même mais dans sa spécificité, elle essaie de se poser des questions sur les divers processus de « développement social » et voire « économique ». Donc, les questions qui se posent ici tournent surtout autour des impacts que peuvent causer ces processus sur la société (communauté, villages, villes, pays ou région). Donc, le terme de « sociologie du développement » est plus courant si on tient à définir les liens entre la promotion de la société elle-même et le développement dans son ensemble, et pourquoi pas les critiques, et de par cela établir des remèdes et faire des analyses.

Les études, en ce domaine sont souvent effectuées par des anthropologues d'où les analyses portant sur le développement des communautés locales, et plus récemment, elle portait sur les dynamiques locales (développement de groupes sociaux) et les enjeux de la mondialisation (les répercussions de l'application de la logique de la modernisation). De par cette sociologie donc, on peut essayer d'avoir des réponses sur le mode de manifestation du dit « développement » et sur sa raison d'être et son évolution.

Des auteurs ont aussi appuyé cette étude telle :

1. *Emile Durkheim* dans la « division du travail » qui a considéré que la division du travail provient de l'accroissement de la population et de la densité sociale. Car pour lui, il y a un stade où les gens choisissent de coopérer entre eux et c'est pour cela que la communauté traditionnellement parlant laisse place à la société moderne. Donc, il essaie d'expliquer le passage de la société traditionnelle à une société moderne. Dans ce contexte, il explique donc que le système de production social œuvre sans cesse à trouver une place aux nouveaux individus qui viennent d'être intégrés et que la division du travail serait la réponse de la société à l'accroissement du nombre des individus dans la société.

2. Pour *Max Weber*, la compréhension du développement s'inscrit dans ses analyses sur le processus de rationalisation (art dans l'« éthique protestante et l'esprit du capitalisme » en 1905) car seules des actions guidées par une rationalité qui prend une importance croissante au fil de l'évolution sociale. Pour lui, à une certaine forme d'ordre social correspondent certaines valeurs, cultures, et dont l'ensemble confère un sens aux diverses actions humaines et les oriente même. Donc, pour résumer, l'évolution de l'ordre social tel le développement est toujours accompagné par une transformation des manières de faire, de voir, de sentir, etc. des membres de la société, et inversement à cela, l'absence d'évolution des valeurs peut très bien bloquer le phénomène du « développement ».

3. Du côté de *Karl Marx*, l'interprétation du développement est indissociable à la notion « capitalisme » car le système se traduit notamment par la dépossession des instruments de productions pour une certaine partie de la population et qui se constitue ensuite en une classe de capitalistes (prolétariat, etc.). Le rapport social pour Marx est donc fondamentalement inégal car il se traduit par la domination de l'espace social par les propriétaires des moyens de production. Toutefois, il pense que ce processus inégalitaire est un passage obligatoire pour le chemin vers la libération de l'homme

En guise de conclusion partielle, on peut dire que le problème du foncier reste encore l'une des causes de la pauvreté à Madagascar étant donné que la précarité des situations foncières reste encore très difficile. Or cette difficulté, engendrant par la suite une baisse de l'investissement et de la production entraînent l'état du non-avancement du développement d'une localité telle la CRA.

DEUXIEME PARTIE :

ANALYSES SOCIOLOGIQUES DU PHENOMENE DE SECURISATION FONCIERE DANS LA CRA

DEUXIEME PARTIE : ANALYSES SOCIOLOGIQUES DU PHENOMENE DE SECURISATION FONCIERE DANS LA CRA

Chapitre 3 : TRADITIONS, PATRIMOINE FONCIER et INSECURITE FONCIERE

Section 8 : Historique du régime foncier à Madagascar

Pendant la période royale, et notamment sous le règne d'Andrianampoinimerina, le régime foncier reposait sur le principe des domaines souverains : toutes les terres appartenaient aux Souverains, les sujets n'en avaient que la jouissance. En 1885, le traité du 17 Décembre le reconnaissait aux Français et le bail emphytéotique était renouvelable au gré des partis. Sous la période coloniale, la loi du 09 Mars 1896 reconnaît la propriété individuelle, et depuis l'année 1911, on a vu la consécration du régime d'immatriculation foncière en instituant les titres de propriété enregistrés dans les livres fonciers.

En 1929 un décret de cadastre indigène définissait d'une manière collective la propriété et assurait la jouissance des droits réels y afférents à l'autochtone qui les tenait soit de lui-même, soit des ancêtres. Le Service des Domaines existait déjà et était rattaché directement au Gouvernorat général.

De 1960 à nos jours, des nouvelles lois ont vu le jour et l'administration foncière était également reformée. Au début, l'administration des Services Fonciers était confiée au Service de l'Inspection générale des Affaires Domaniales et Foncières rattachées directement à la Présidence de la République.

Actuellement, les Services Fonciers sont placés sous l'autorité de la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire au sein du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation.

La réforme de l'administration foncière malgache

L'administration foncière Malagasy est l'une des Administrations les plus anciennes de Madagascar. Après la circonscription domaniale d'Antananarivo, c'est la circonscription de Mananjary qui a vu le jour.

Malgré cette ancienneté, presque aucune réforme n'y a été entamée tant en matière législative qu'en terme de moyens (matériel, humain). Sur le plan législatif, les changements apportés ont traités aux textes de 1960 d'après l'Indépendance. Sur le plan matériel, on retrouve actuellement quelques circonscriptions non encore dotées d'équipement informatique. De même, la formation initiale des élèves inspecteurs des domaines date de l'année 1996.

La grande innovation apportée sur l'Administration foncière date de l'année 2005.

1) Etat des lieux

Il a été constaté que la gestion foncière traditionnelle semble reculer face à l'individualisation et à la marchandisation de la terre. La terre devient de plus en plus un bien marchand, qui s'exploite et s'échange avec ou sans le consentement des autorités traditionnelles. Ainsi, les citoyens malgaches se tournent vers l'Etat et ses services fonciers pour faire valoir leurs droits sur le sol. Beaucoup sont les ménages qui souhaiteraient obtenir une reconnaissance écrite de leurs droits fonciers. Pourtant, il est remarqué également que les services fonciers de l'Etat n'arrivaient pas à satisfaire la délivrance des titres fonciers.

En 2005, seuls 330.000 titres ont été établis depuis un siècle et actuellement, le rythme de délivrance d'actes stagne autour de 1.000 titres par an. Ainsi, des demandes d'acquisition déposées depuis un demi-siècle demeurent sans suites tandis que la superficie des propriétés titrées ne dépasse pas un quinzième du territoire.

En outre, L'immatriculation foncière collective –le cadastre– présente l'avantage d'une procédure plus simple, réalisée sur place, mais cette procédure décidée par les services de l'Etat s'accompagne d'un coût relativement élevé, proche de Ar. 140.000 / ha (70 US \$ / ha), coût au-delà des moyens de l'administration.

2) La naissance de la Lettre de politique foncière

La Lettre de Politique Foncière est un document public, accessible à tous et facilement consultable. Elle est destinée aux élus, aux acteurs du développement économique et aux partenaires techniques et financiers de l'Etat malagasy.

Depuis 1896, il y a eu un cadre juridique qui a très peu évolué et aujourd'hui les terres sont exploitées sans aucun document prouvant un droit de propriété. Ainsi, il y a eu peu d'enregistrement de titres, de nombreux conflits fonciers, la prolifération de papiers sans une réelle valeur juridique. D'où, un frein au développement local.

C'est ainsi que la Lettre de Politique Foncière a vu le jour. C'est une étape préalable de la réforme foncière qui précise les orientations du Gouvernement en matière domaniale et foncière. Produit d'une large concertation et offrant une vision d'ensemble pour l'amélioration de la gestion des droits sur le sol, elle fonde une Politique Foncière, cadre stratégique veillant à la cohérence des interventions publiques. Ces actions porteront sur des programmes de sécurisation foncière en milieu rural et urbain, sur la préparation de nouveaux textes adaptés au contexte économique, institutionnel et technologique actuel et sur un plan national de formation aux métiers du foncier.

L'objectif principal est de répondre à la demande massive en sécurisation foncière, dans de brefs délais et à des coûts ajustés au contexte économique, par la formalisation des droits fonciers non écrits et par la sauvegarde et la régularisation des droits fonciers écrits.

Objectifs de la Politique Foncière

Ayant comme finalité une gestion foncière favorable, elle insiste :

- à l'investissement privé national et étranger,
- à la production agricole,
- à la gestion, la protection, la restauration et le renouvellement des ressources naturelles,
- au développement des collectivités territoriales décentralisées par la mise à disposition d'outils de gestion territoriale et de fiscalité,
- au renforcement de la cohésion sociale au niveau local et communal.

Donc, l'objectif principal est de répondre à la demande massive en sécurisation foncière, dans de brefs délais et à des coûts ajustés au contexte économique, par la formalisation des droits fonciers non écrits et par la sauvegarde et la régularisation des droits fonciers écrits.

Par contre, l'objectif spécifique de la Politique Foncière s'articulera autour d'un cadre législatif rénové, d'un processus de décentralisation de la gestion foncière, de la modernisation des outils et de la formation de nouvelles compétences.

3) Les grandes orientations de la lettre de politique foncière

La Politique Foncière repose sur quatre axes stratégiques

- **Axe 1 :** la restructuration, la modernisation et l'informatisation des conservations foncières et topographiques : qui se fonde sur une amélioration du service public de garantie de la propriété et d'information foncière. Il a pour but de sauvegarder les archives foncières, de moderniser les équipements des services domaniaux et topographiques et de régulariser afin de mettre à jour les titres fonciers ;
- **Axe 2 :** l'amélioration et la décentralisation de la gestion foncière: qui se basent par contre sur la mise en place d'un dispositif décentralisé afin d'assurer la régularisation juridique de la propriété non titrée. A cet effet, il a été mis en place un service de proximité appelé « guichet foncier » et a réalisé le plan local d'occupation foncière (PLOF). La finalité de l'action est la délivrance des certificats fonciers qui est la reconnaissance légale des droits fonciers non écrits.
- **Axe 3 :** la rénovation de la réglementation foncière et domaniale qui consiste par contre à adapter les lois au nouveau système domanial et foncier par la rénovation de la réglementation et l'édiction des nouvelles dispositions réglementaires sur le statut des terres.

- Axe 4 : un programme national de formation aux métiers du foncier qui a trait à la formation a pour finalité la création et le renforcement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de la politique foncière.

Cadre institutionnel : une lettre en cohérence avec les orientations nationales et sectorielles

La Lettre de Politique Foncière s'inscrit dans les orientations politiques du Gouvernement précisées par : Madagascar " naturellement " & politique générale de l'Etat pour 2005 - La vision formulée par SEM. Le Président de la République, intitulée « Madagascar naturellement », affirme parmi ses premiers objectifs le « passage d'une économie de subsistance à une économie de marché ». Par ses effets positifs sur la sécurisation des investissements, la Politique Foncière est l'un des principaux leviers susceptible de favoriser cette évolution. La mise en œuvre du Programme National Foncier aura un impact sur plusieurs programmes nationaux prioritaires de la politique générale de l'Etat pour 2005 : Bonne Gouvernance, Décentralisation et Déconcentration, Environnement, Agriculture, Elevage et Pêche, Développement du Secteur Privé. Le renforcement de la capacité des communes, par la mise en place d'une nouvelle structure de financement, et la modernisation du service des Domaines figurent parmi les objectifs assignés par le Président au Gouvernement.

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté - Le DSRP révèle le haut degré de priorité accordé par le gouvernement à la problématique foncière. Il recense parmi les facteurs déterminants de pauvreté le difficile accès à la terre, conséquence d'une « imprécision des droits fonciers et de la structure de l'administration foncière ». Le régime foncier et les droits de propriété sont jugés insuffisants pour favoriser l'investissement et l'amélioration de la productivité agricole. La rareté des titres est considérée comme « une barrière à l'accès au crédit dans la mesure où les biens immobiliers constituent les principales garanties exigées par les banques ». Le DSRP affiche des objectifs gouvernementaux ambitieux (définition de la politique foncière, modernisation des services fonciers, conception de modalités de gestion du domaine privé national par les collectivités,...) à mettre en œuvre dans le cadre d'un Programme National Foncier, selon une démarche concertée favorisant un débat avec toutes les parties impliquées.

La Lettre de Politique de Développement Rural - La Lettre de Politique de Développement Rural (LPDR) préconise une stratégie de développement qui vise notamment à encourager l'investissement et garantir l'accès au foncier, plus particulièrement dans les zones agricoles à fortes potentialités.

Le Plan Directeur Quinquennal pour le Développement Rural (2004 / 2009) - Le document de planification du ministère en charge des Domaines prévoit, dans le cadre « de l'établissement d'un environnement favorisant le soutien d'un développement rural axé sur le marché [...] d'accélérer la réforme des titres fonciers ».

Le Plan d'Action pour le Développement Rural -Ce plan d'action, en cours de mise à jour, constitue le cadre général de mise en œuvre de la politique de développement rural. Il oriente les projets et programmes de développement rural et incite à « assurer une bonne gestion du monde rural par la définition et la mise en œuvre des réformes institutionnelles et du cadre réglementaire ». Le PADR indique que la réalisation de cet objectif passe notamment par « l'actualisation de la législation foncière pour faciliter l'acquisition des terres et mettre en place des structures d'accompagnement » et par la « mise en place d'une taxe foncière ».

4) Enjeux de la réforme foncière

L'enjeu de la réforme foncière est de réconcilier la légitimité des pratiques foncières de millions d'acteurs locaux, avec la légalité de textes réglementaires d'une application chère et compliquée. Il s'agit de rapprocher des lois conçues au niveau central mais peu utilisées aux échelons locaux, de pratiques généralisées à l'échelle locale et à faire reconnaître par les pouvoirs publics. Dans cette optique, la décentralisation permet de reconsidérer les modalités de la gestion foncière

Section 9 : Généralités du régime foncier à Madagascar

En général, le problème foncier est un sujet qui ne touche pas seulement la commune rurale d'Ambohijanaka, actuellement il concerne de nombreuses parties de la grande-île ; or le problème d'immatriculation foncière est très dominante à Madagascar. De par cet état de chose, la coexistence plus ou moins pacifique de deux systèmes de droit foncier : le traditionnel et le moderne, a été constatée dans l'utilisation des livres fonciers par les personnes clientes du système. Donc, le développement du système foncier dans la grande île évolue en fonction de cette pratique combinée dans ces deux droits .Il faut

Cependant reconnaître que la proportion des terres utiles ou même déjà exploitées mais immatriculées à Madagascar et d'ailleurs dans toute l'Afrique Noire reste encore bien faible ; et le milieu rural reste le premier otage des cadastres parce que la sécurisation des propriétés foncières reste un obstacle. Or c'est l'un des éléments-clés dans le processus de développement rural. D'autre part, les services topographiques et domaniaux sont dans l'incapacité technique et financière de répondre aux attentes et besoins de la population.

Auparavant, et pour Madagascar, particulièrement, avec une superficie de 178400 ha, le service domanial a pu faire l'inventaire de 14629 titres établis en 1966. Depuis, le nombre d'immatriculation a également diminué dans un certain temps à l'époque qui a suivi l'indépendance ; puis, on a constaté une grande augmentation dans les années 1962-1964 suite à la mise en application d'une nouvelle procédure domaniale. En 1966, part contre, un certain recul a été constaté suite aux diverses raisons tels le changement des sous-préfectures des fonctionnaires du domaine ou encore l'abrogation de la loi, en 1964, qui autorise l'immatriculation directe par voie judiciaire ; d'où le tableau de statistique suivante :

Tableau n°10 : Titre foncier d'immatriculation - état du 28 juin 1967

Année	Nombres	Superficie (ha)
1959	2449	19.607
1960	1788	25.131
1961	1727	15685
1962	2257	13284
1963	2637	25.039
1964	2373	31.080
1965	2165	19.269
1966	1848	28.345

Source : Archive du Service domanial de Madagascar (année 1967)

Une révision du plan national foncier a été effectuée deux fois (en 2000 et en 2003). De par cette double modification, on a pu connaître que les archives de 1896 exigent un calquage et une informatisation rapides, une modernisation est aussi impérative vu que le manque de moyens matériels et humains ainsi que l'état de délabrement des documents de travail dans les services des domaines et de la topographie s'avère être pesant aussi bien pour le personnel que les usagers.

L'un des principaux blocages à l'accès aux titres fonciers à Madagascar est l'ancienneté des documents. Comme exemple, on peut prendre : pour obtenir un titre de propriété, il faut acquérir jusqu'à 30 signatures en plus de la durée tardive de la procédure, car elle peut prendre jusqu'à 10, voir 20 ans avant qu'elle aboutisse. Sans parler des charges financières très onéreuses dont les usagers du service doivent prendre en charge. L'incapacité de l'administration à assumer les travaux fonciers aussi est un problème car en plus du manque des personnel spécialisé, l'insuffisance des moyens matériels, d'une part ; et la difficulté d'accès aux services publics, d'autre part ; sont des facteurs négatifs du développement foncier dans l'île. Pour tout Madagascar, actuellement, il faut compter 29

services domaniaux et 29 services topographiques* pour toute la population, à ajouter à cela la prise en charge de tous les frais de déplacement sur terrain de ses agents de l'État et les dépenses autres à la charge des demandeurs du titre foncier. En 2004, 9231 demandes sont en instance pour Antananarivo dont 4793 sont encore à traiter à l'extérieur du service des domaines alors que les litiges fonciers augmentent en masse dans les grandes villes et ses environs.

Le manque de personnel technique tels les agents topographiques aussi jouent un rôle négatif car le gel de recrutement adopté par l'État en 1991 a fait qu'en 2004, la direction de la topographie ne comptait que 380 employés, si en 1994 il y avait encore 700. Les 420 fonctionnaires sont décédés ou retraités d'office. En 2006, 100 sur les fonctionnaires sont décédés ou retraités d'office. En 2006, 100 sur les 80 avaient arrondi le nombre des retraités et les 280 restants sont les seuls chargés de borner et de dessiner le plan de terres des plus de 16.000.000 de malgaches, or la moyenne d'âge de ces personnels tourne autour de 50 ans.

L'incapacité de l'État à répondre à la demande de la population en matière de sécurisation foncière aussi est un facteur de découragement vis-à-vis de la clientèle d'où les données suivantes :

- ❖ 80% des terres sur les 581 540 Km ne sont ni titrés, ni bornés, ni mis en cadastre à Madagascar, or le principe de domanialité stipule que ces terrains appartiennent de droit à l'État vu qu'ils n'ont pas encore fait l'objet d'immatriculation formelle ;
- ❖ 15% en sont légalement enregistrés mais sur ce chiffre ;
- ❖ 70% des documents légalement titrés nécessitent déjà des mises à jour vue qu'ils datent de 50 à 75 ans.

A noter que plus de 24 stades administratifs est à dépasser pour la pratique d'immatriculation foncière individuelle. Mais récemment, le service de la circonscription domaniale et foncière à Anosy a fait quelques changements dans le traitement des dossiers de demande et / ou de formalisation de terrain domanial. Cette modification a été surtout axée vers l'accélération du traitement des dossiers d'où l'inventaire de tous les dossiers déjà en cours d'examen, le rappel des dossiers qui traînent dans les bureaux des diverses autorités concernées, et enfin l'enregistrement et insertion informatique de ces dossiers. De par cette procédure, les intéressés pourront consulter en avance l'état d'avancement du traitement de leurs dossiers depuis le guichet du service des domaines, selon toujours les explications données par les responsables.

Tableau n°11 : Nombre des terrains demandé recensé entre 2005 et 2007 pour certain régions

Localisation des terrains domaniaux demandés	Nombres de demandeurs par année		
	2005	2006	2007
Année			
Antananarivo ville	408	466	328
Antananarivo- Antsimondrano	278	166	177
Antananarivo- Avaradrano	164	132	208
Andramasina	122	49	80
Anjozorobe	155	147	110
Ambohidratrimo	605	676	612

Source : Circonscription Domaniale et Foncière Anosy (année 2010)

Pour ce qui est de la demande des terrains dans la capitale et ses alentours ; une diminution du nombre des demandes se sont fait apercevoir entre 2005 et 2007. Cependant ; les nombres des affaires de litiges mener au près du tribunal ne cesse d'augmenter.

Réponses citoyennes à la crise foncière et enjeu de la réforme foncière

En premier ce trouve le Droit foncier local car face à la crise foncière, les usagers ont inventé un droit foncier local par défaut, fait de « petits papiers ». Ces actes sous seing privé, enregistrés par les démembrements locaux de l'Etat -Fokontany et communes sont conçus de manière identique sur l'ensemble du territoire, malgré l'absence de normes nationales. La plupart des parcelles agricoles ou urbaines font l'objet de cette gestion foncière locale réalisée au quotidien et au moindre coût. Ces « petits papiers » accompagnent systématiquement les transactions sur la terre.

Ensuite, la faible portée juridique des " petits papiers " implique que le sentiment de sécurité foncière que confèrent ces « petits papiers » reste faible. Les usagers ont conscience des limites juridiques de ces actes : la reconnaissance est locale, elle ne préserve pas de tentatives de spoliation provenant de l'extérieur.

Enfin, rapprocher le légal et le légitime reste l'enjeu de la réforme foncière car il est vraiment incontournable de réconcilier la légitimité des pratiques foncières de millions d'acteurs locaux, avec la légalité de textes réglementaires d'une application chère et compliquée. Il s'agit de rapprocher des lois conçues au niveau central mais peu utilisées aux échelons locaux, de pratiques généralisées à l'échelle locale et à faire reconnaître par les pouvoirs

publics. Dans cette optique, la décentralisation permet de reconsidérer les modalités de la gestion foncière.

Du côté des tribunaux, une étude a été menée par l'OF sur près de 39 tribunaux à l'issue de laquelle il a pu statuer que sur la situation foncière qui prévaut actuellement, 20 à 30% des affaires civiles au niveau des tribunaux concernent les litiges fonciers. Et les affaires enregistrées sur une année pour le cas de la TPI d'Antananarivo, entre 2005-2010, ont atteint jusqu'à 1502 affaires si auparavant il n'était que de 780, soit la proportion de 19 à 27 % des affaires civiles. En première ligne, se trouvent les terrains occupés ou du moins mis en valeur mais qui n'ont pas de preuve formelle validée. S'ensuivent les terrains titrés et les terres domaniales.

En ce qui concerne le TPI d'Antananarivo, par exemple, le délai de traitement d'un litige portant sur la terre peut dépasser les 600 jours. Or, pour la moyenne nationale, le traitement d'un litige foncier est de 407 jours, à l'exception de la TIP desservant d'une juridiction rurale comme Ampanihy par exemple, qui est de 135 jours seulement. Il faut donc renforcer la décentralisation de la gestion foncière, en plus de l'intérêt de recevoir l'efficacité des politiques foncières sectorielles et celle de l'aménagement du territoire.

Tableau n°12 : Chiffres sur les affaires de litiges fonciers au TPI d'Antananarivo

Les terres qui font l'objet de litige	Taux (en %)
Terrains occupés / ou mis en valeur mais sans preuve formelle valide	42,00
Terrains titrés	31,00
Terrains domaniaux	21,00

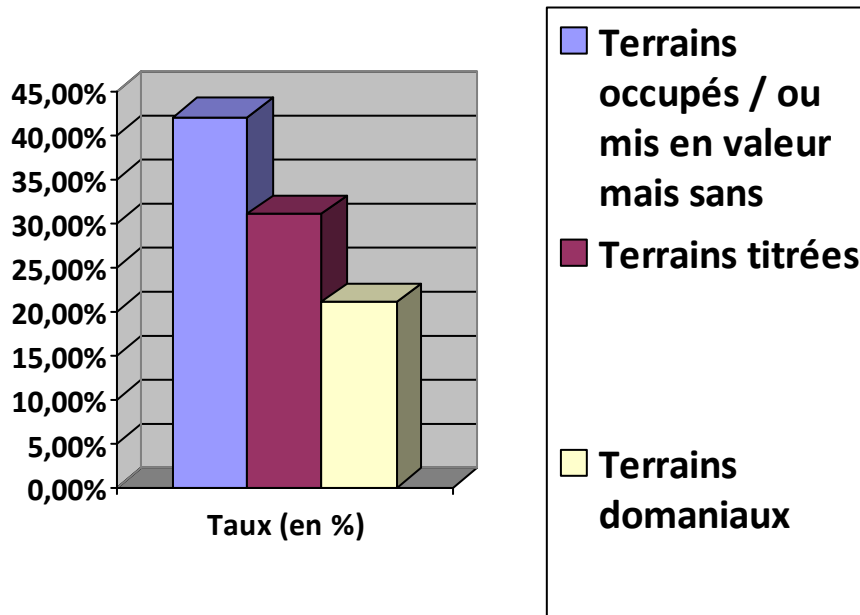
Source : TPI d'Antananarivo (année 2012)

Le tableau nous montre clairement que ce sont les terres liées à l'occupation illégale des terrains ou encore la mise en valeur mais sans document formelle qui sont les plus souvent source de conflits. Or, les terres dotées de titre domaniaux ou non, ne sont pas épargnées des problèmes liés à la sécurisation foncière.

Remarque :

Actuellement, la situation est alarmante car avec le cas des terrains occupés sans formalisation, les dossiers traités se chiffrent entre 60 à 80% contre 15% des affaires de litige foncier civilement jugées.

Graphes n°1 : Schémas des affaires de litige foncier dans le TPI d'Antananarivo



Source : TPI d'Antananarivo (année 2012)

Par ailleurs, si les plaintes liées au foncier ne représentent que 12% des doléances recueillies au niveau du Bianco entre 2004 et 2011, les dernières statistiques font état de 68 doléances liées au foncier par an.

Actuellement, plus d'un demi-million de demandes d'acquisitions de terrains domaniaux ont été déposées

Auprès des services domaniaux mais le nombre des titres délivrés reste très faible car il tourne autour de 330.000 titres seulement en plus d'un siècle. De nos jours, le service foncier ne peut délivrer que 1000 titres par an alors que les demandes augmentent sans cesse. Dans certaines localités comme Ambatondrazaka ou encore la région du Haute-Matsiatra, les chiffres sont chaotiques :

- ✓ Pour le premier, sur les 21.000 demandes reçues, les cas pouvant être traités en une année tournent autour de 80 seulement*, à signaler que ces terrains qui font l'objet de demande d'immatriculation sont surtout des rizières ;
- ✓ Dans le second cas, 10% des terres seulement ont fait l'objet d'immatriculation foncière formelle ; 95% de la population n'ont pas de titre foncier et 86,5% des ménages ne connaissent même pas les procédures à suivre. Du côté de l'organisation juridictionnelle, 90% des affaires à traiter sont des litiges fonciers. Si on ne prend que la Cour d'Appel, pour les 331 dossiers civils, 143 concernent les litiges fonciers ; soient 40% * des cas.

Face à cet état de chose, l'État Malgache, soutenu par des programmes d'organisme international (ex : MCA - millénium challenge account), a mis en 2005 des réformes aussi bien

dans la gestion que l'organisation des terres à Madagascar. Ici, le MCA a pris comme modèle pratique les régions d' Amoron'i Mania et Menabe pour son programme foncier, mais leurs objectifs, sur le plan national est que vers la fin d'année 2008, 260 guichets fonciers devront être installés dans tout Madagascar ; puis, 300 guichets pour l'année 2012.

Le réforme est basée sur quatre(4) axes stratégiques et a été appuyée par des textes et lois diverses. La mise en place d'une lettre de politique foncière a été inscrite dans le programme national foncier ; et les 4 axes de réforme tournent autour de :

1. La modernisation de la conservation des archives foncières suivies de l'informatisation des données et informations foncières ;
2. Mise en place d'une structure de proximité accompagnée de la création des guichets fonciers(GF). Ici, on a pris comme projet pilote, en 2005, le guichet d'Amparafaravola. Six (6) mois après sa création, cette GF a pu faire reconnaître et délivrer 281certificats dans les trois(3) communes placées sous sa juridiction ; et ce sur une superficie de 63.690 hectares de terrains et avec 119 personnes concernées*. En moyenne, la délivrance d'un certificat foncier (CF) peut exiger un délai de 38 jours et le coût de l'acquisition tourne aux environs de 45.000 Ar par demande ; mais à noter que ces chiffres peuvent être variés en fonction des différents paramètres et autres conditions ;
3. La remise à jour de la législation foncière qui date 1896 par la loi de cadrage n° 2005-016 du 17 octobre 2005 ;
4. Et enfin l'attribution des diverses formations pour les employés des services domaniaux et topographiques, en renfonçant leurs capacités ainsi que tous les futurs professionnels du secteur.

Malgré l'existence de ces nouvelles stratégies, suivie de ces lois et décrets bien clairs qui régissent globalement le domaine du foncier à Madagascar ; les conflits fonciers ne diminuent pas pour autant car les problèmes qui font entrave à l'extension de l'immatriculation foncier existent toujours, si on ne parle que de l'insuffisance des personnels techniques, le coût élevé de la procédure, ou encore la difficulté, pour les usagers de tenir à jour les livres fonciers.

Les lois qui sont en vigueur en matière de gestions des litiges ou sécurisation foncière, entre-autres, sont les suivantes :

- Décret du 25 août 1929 qui stipule le titre foncier d'immatriculation ;
- Ordonnance foncière rectifiée n°60-146 du 03 octobre 1960, qui, entre autre, parle du titre cadastrale et du titres fonciers ;
- Loi de cadrage n°2005-016 du 17 octobre 2005, qui atteste les différents droits de propriété que procure le titre foncier ;
- lettres de politiques foncières, édictée en 2005 ;

- Décret, n°26.031 du 24 Novembre 2006 ; qui régit le principe général du plan foncier à Madagascar ;
- Décret d'application, n°2007-1109 qui parle de s champs d'attribution /compétence d'un certificat foncier ;
- Loi n°2008/013 du 23 juillet 2008 concernant les domaines interdits de ventes ;
- Loi n° 2008/014 du 23 juillet 2008 concernant les domaines cessibles, c'est-à-dire des terres que l'on peut vendre.

Section 10 : Accès à la terre dans la CRA

Le mode de transmission de la terre, source d'insécurité foncière

Dans la localité d'Ambohijanaka, le mode de transmission des terrains se fait surtout par le biais de l'héritage mais n'empêche que des achats ou autres formes de transmission de terres se sont produits. Dans la plupart des cas, la population a hérité leurs terres de leurs ancêtres et de leurs arrière-parents avant eux, d'où l'héritage des terres des ancêtres. Dans d'autres cas, il y a les individus qui ont réussi à acheter leur propre terrain de par leur travail et leurs efforts d'où l'acquisition personnelle des terrains. Et enfin, il y a ceux qui, après défrichement, arrivent à obtenir, auprès de l'État des terrains qui ne sont pas encore appropriés, mais il est à signaler que ces derniers ne sont qu'une infime partie des usagers.

Pour mieux expliquer cela, nous allons essayer de le reclasser dans un tableau ci dessous :

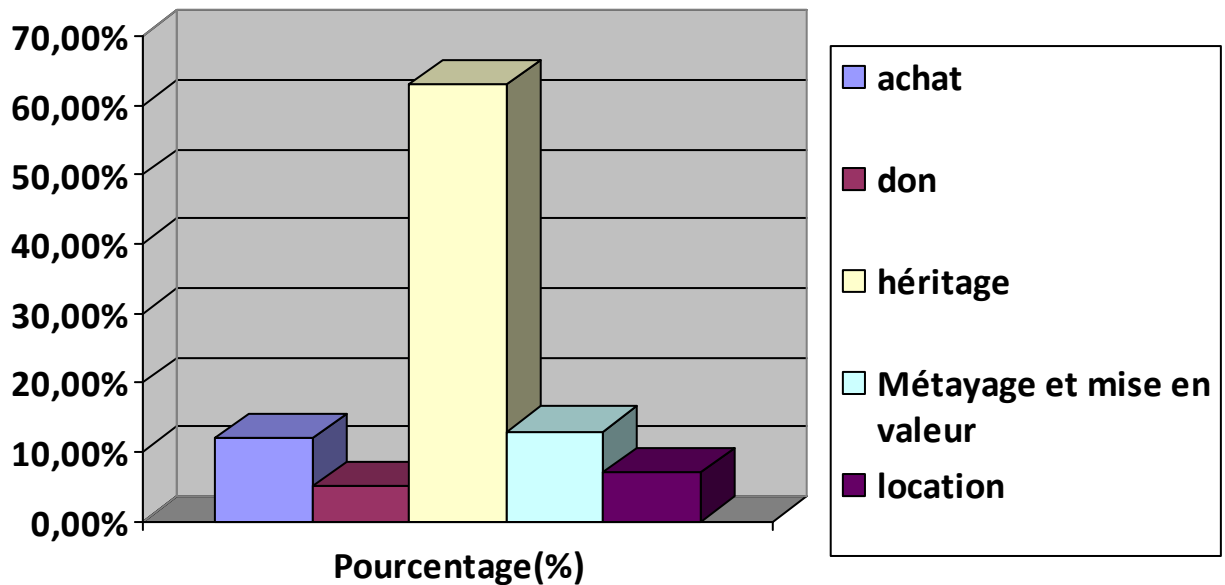
Tableau n°13 : Répartition par mode d'acquisition de terres

Mode d'acquisition	Proportion (%)
achat	12,00
don	5,00
héritage	63,00
Métayage et mise en valeur	13,00
location	7,00

Source : Enquêtes personnelles (Mars-Avril 2012)

En général, plus de la moitié des personnes enquêtées nous avouent qu'il ont acquis leurs terres par voie d'héritages ; cependant, d'autre mode d'acquisition comme le don, la location, ou encore le métayage et la mise en valeur sont à prendre en compte car nombreuses sont les individus qui ont acquis leurs terres par ces procédé

Graphes n°2 : Schémas des modes d'acquisition des terres par la population d'Ambohijanaka



Source : Enquêtes personnelles (Mars-Avril 2012)

Les problèmes d'insécurité foncières liés aux terrains hérités restent à jamais irresolvables et stagnent de génération en génération ; ceci peut être expliqué par le fait que plus le temps passe, et plus le descendant de chaque génération augmente, ceci entraîne toujours l'éclatement des patrimoines familiaux. Le morcellement des terrains en parcelles s'intensifie d'une époque à l'autre. À ajouter à cela les contraintes d'ordre juridique liées à l'inexistence d'un bureau de GF à l'intérieur de la commune suivi de la difficultés à obtenir des titres d'immatriculation foncière et le coût élevé que cette démarche implique. De par ce motif, beaucoup des personnes enquêtées ne se font pas légaliser leurs statuts de propriétaires même si la commune est dotée d'un GF ; d'où le tableau suivant :

Tableau n°14 : Raisons et pourcentage des personnes qui ne se font pas certifier leurs terres

Raisons	Proportion des individus (%)
On ne peut pas payer les droits et les frais	50,00
Le détail me paraît trop important et étroit	19,00
Je ne connais pas/ou très mal les procédures d'acquisition d'un CF ou titre	16,00
La procédure me paraît trop compliquée	6,00
Je crains de devoir payer les impôts	1,00
Autres raisons	8,00

Sources : Enquêtes personnelles (Mars 2012)

Le droit foncier ambigu

L'acuité dans laquelle se posent les problèmes d'ordre foncier à Madagascar tient pour une large part dans les imprécisions de la législation foncière malgache et la CRA n'est pas du tout épargnée par cette situation car comme dans tous les milieux ruraux, les droits de la terre sont soumis à des logiques sociales, culturelles très diverses et posent le problème de variation car actuellement, il y a une grande confusion entre les droits touchant la terre et les nombreux usagers qui n'ont aucune connaissance des lois et des procédures rattachées au statut du propriétaire.

L'existence de cette confusion, déjà introduite ci dessus nous ramène au fait que la confusion du régime foncier traditionnel et moderne est très fréquente ; de ce fait donc, l'accès à la terre est quelque peu bloqué d'où la solution prise par l'État sur reconnaissance de quelques règles coutumières qui ont déjà existé et deviennent des pratiques fréquemment employées ; d'où l'accréditation des barrières traditionnelles à l'appropriation des terres suivie des conditions très restrictives car même si la principe a fait que si l'appropriation légitime des terres agricoles et permise, elle est toujours suivie d'une condition relationnelle.

C'est à cause de cette ambiguïté que la population de la commune ne procède pas à l'immatriculation légale de leurs terrains.

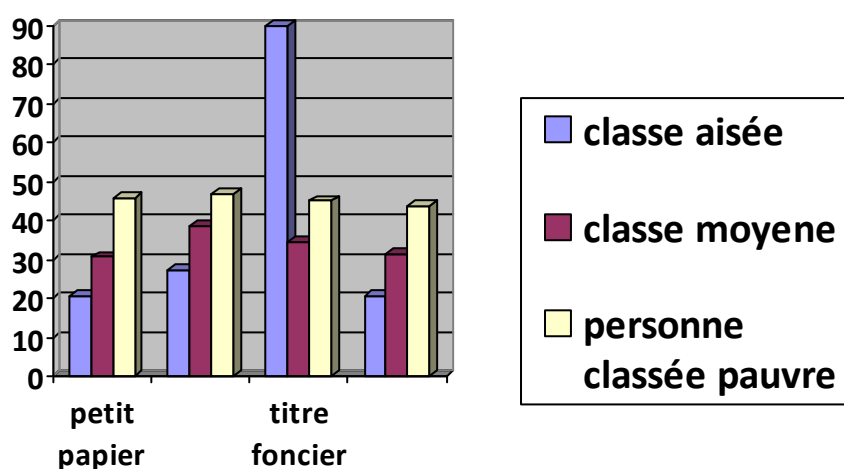
D'où le tableau suivant qui démontre la fréquence des personnes enquêtées qui disposent des papiers fonciers en règles sur leurs terrains :

Tableau n°15 : Proportion des individus qui disposent de papier légal

Catégories de la population	Proportion (%)	Nombres et type de document (%)
Classes aisée	0, 2	-petit papier:2 -CF: 16 -titre: 2,2
Classe moyenne	6,40	-petit papier:88 -CF: 6,2 -titre: 0
Personne classée « pauvre »	0,20	-petit papier : 93 -CF : 2,4 -titre: 0

Source : Enquête personnelle (Mars 2012)

Ce tableau nous montre que les documents d'immatriculation des terrains sont variés d'une classe sociale à une autre. Dans la catégorie des personnes dites : « aisée », se sont surtout les titres et les CF qui occupent la majorité des documents ; contrairement aux personnes dites « pauvres » où les petits papiers occupent le premier rang. Cette situation d'inexistence de GF dans la commune a été justifiée par le nombre immense des gens qui ont des petits papiers comme preuve pour attester leurs droits de propriété.

Graphique n°3 : Les individus qui disposent de papier légal sur leurs terrains

Source : Enquêtes personnelles (Mars 2012)

Section 11 : La sécurisation foncière dans la CRA

La procédure discriminante d'acquisition des terres

Selon le principe de domanialités, l'État dispose de l'ensemble des terres non immatriculées ni cadastrées ainsi que la gestion de ces derniers. Ce principe tend à ignorer le droit de jouissance de toutes autres personnes car il est le seul et l'unique propriétaire de la plus grande partie du territoire car il est à noter que la majorité des terres en milieu rural sont encore des terrains non titrés ni immatriculés. Or, la mise en œuvre de ce principe induit un schéma domanial plus ou moins fermé car pour reconnaître un droit sur ces terrains privés nationaux, un individu doit les réglementer par le biais des 9 services déconcentrés, or ses derniers sont de faibles effectifs et souvent encombrés par la satisfaction des milliers de demandes des requérants.

La procédure d'acquisition des terres élimine indirectement des gens car en plus des coûts très élevés de l'immatriculation des terres, le processus demande beaucoup de temps. La majorité des victimes dans cette situation sont les pauvres, que ce soit à des fins d'appropriation des terres vacantes ou l'immatriculation des terrains ayant déjà appartenu aux ancêtres. Dans la CRA, la faiblesse de l'administration foncière qui est pour le plus ou moins pénalisante de par l'inexistence d'un guichet foncier local.

La faiblesse de l'administration foncière qui est pour le plus ou moins pénalisante

La réforme foncière, dans son ensemble présente l'enjeu de réconcilier la légitimité des pratiques foncières de millions d'acteurs locaux, avec la légalité de textes réglementaires d'une application chère et compliquée. Il s'agit de rapprocher des lois conçues au niveau central mais peu utilisées aux échelons locaux, de pratiques généralisées à l'échelle locale et à faire reconnaître par les pouvoirs publics. Dans cette optique, la décentralisation permet de reconsidérer les modalités de la gestion foncière.

A Madagascar, le caractère centralisé de l'administration foncière limite de par sa nature l'acquisition de titres foncier, or si on prend en exemple la situation de la commune d'Ambohitankaka, l'inexistence des BIF suivi de cette complexité des procédures implique chez les gens la rétention foncière et l'utilisation d'autres solutions telles que les « petits papiers » pour manifester leur statut de propriétaire. A ajouter à cela le processus dit ci-dessus qui conduit involontairement l'État à sa faillite car ce processus de reconnaissance des droits sur la terre, effectués directement de l'État vers la personne intéressée reste très punitif.

Section 12 : L'état d'avancement de l'insécurité foncière dans la CRA

La réforme actuelle, à son stade ne permet pas de résoudre tous les problèmes liés à l'occupation du sol car l'existence des divers cas tels la validation des titres attribués pendant la période coloniale et qui est encore facteur de blocage pour l'immatriculation des terres aujourd'hui ou encore les nombreuses opérations cadastrales inachevées empêche toute reconnaissance du droit à la propriété de occupants ne fait que favoriser la pratique locale de la population qu'est le « petit papier » ou le « PP ». En générale, c'est ce petit papier qui est le plus utilisé par la population dans la commune c'est l'une des facteurs qui favorise la floraison de l'insécurité foncière car les propriétaires sont peu rassurés de leurs droits. Pour mieux le situer, nous allons le présenter ci-dessous.

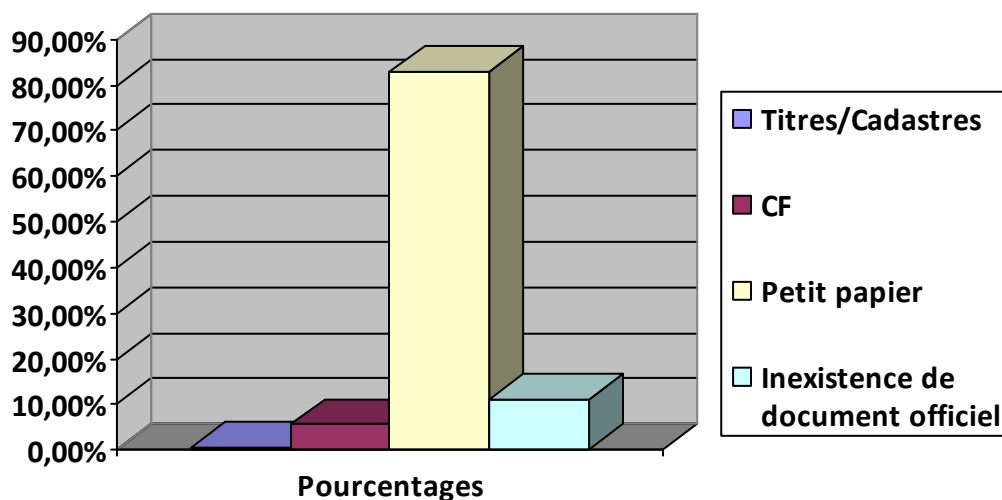
Tableau n° 16 : Niveau de formalisation des droits de propriété (en pourcentage des parcelles possédés par le ménage)

Types de documents	Proportion (%)
Titres/Cadastrés	0,5
CF	5,6
Petit papier	83
Inexistence de document officiel	11

Source : Enquête personnelle (Avril 2012)

De par ce tableau, on peut dire que c'est le document sous forme de « petit papier » qui est le plus utilisé par la population pour la sécurisation de leur terre. Cette tendance à l'utilisation de PP peut être le fruit de l'inexistence de GF dans la commune car en plus des coûts pour l'immatriculation légale des terres, le PP offre une solution de facilité pour les usagers. Or, cette pratique n'est pas sans risque car elle est facilement contestable.

Graphes n° 4 : Niveau de formalisation des droits de propriété (en pourcentage des parcelles possédés par le ménage)



Source : Enquête personnelle (Avril 2012)

D'une part, le problème foncier, n'est pas un problème qui concerne les FKT dans son ensemble car il est lié au problème d'accessibilité de la localité, d'où la préférence des nouveaux habitants sur les quartiers en pleine évolution ou les prix de vente des terrains accroissent considérablement, ou encore les quartiers qui se trouvent déjà au bord de la route tels les environs de By-pass ou de la route nationale n°7 ; donc seuls les FKT tels qu'Ambohijanaka, Ambodiakondro, Lohanosy, et Imerimanjaka , Tsilazaina qui sont les plus concernés par les litiges fonciers car en majorité, le plus grand problème reste dans le cadre de l'empiètement partiel des terrains demandés ; plus exactement, certain terrains demandés ou nouvellement acquis empiètent sur un autre terrain domanial qui a déjà fait l'objet d'une autre demande ou d'immatriculation à l'ancien(cadastre collectif délivré à l'époque de la colonisation ou vers les années 1958 et quelques).

De source sûre auprès d'un professionnel du terrain de la capitale mais résidant dans la commune rurale d'Ambohijanaka que devenir propriétaire terrien à Ambohijanaka est réservé à ceux qui proviennent d'ailleurs. Ce qui explique le fait que d'après et déjà, les nouveaux voisins dans la commune sont des citoyens.

Il n'y a plus de terrain à vendre dans les routes du By-pass et le m² peut se négocier facilement entre 20.000 Ar jusqu'à 70.000 Ar ou 350.000 Fmg, à noter qu'il est interdit de construire des maisons à moins de 70 mètres du By-pass donc il faut bien se renseigner sur la zone où se situe le terrain à acheter, a encore affirmé ce professionnel. Donc, le prix de la terre varie en fonction des quartiers, de sa situation par rapport au centre ville et de sa

possibilité d'utilisation (ex : si les quartiers sont à vocations commerciales ou industrielles, les terrains coûtent plus chers).

D'autre part, l'ancienneté des cadastres, voire non cadastrés ; ou encore la non-immatriculation des terrains en est les principaux facteurs qui favorisent les problèmes fonciers à Madagascar, et la commune n'en est pas un cas à part car suite aux enquêtes effectuées sur terrain, de nombreux propriétaires et des personnes exploitantes sont dans des situations irrégulières dans le domaine du foncier car si certains ont de problème de mise à jour des titres fonciers, d'autres exploitent des terres qu'ils ne peuvent même pas démontrer légalement qu'ils en sont les propriétaires (non immatriculés ni cadastrés clairement). Par ailleurs, la majorité des personnes auprès desquelles on a effectué des enquêtes affirment qu'ils ne sont dotés que de cadastre et n'ont pas l'intention d'acquérir des titres fonciers vu que ceux-ci nécessitent beaucoup d'argent or le cadastre, bien qu'ils soient anciens peuvent clairement démontrer leurs qualités de propriétaires.

La minorité des personnes qui ont en leurs possessions des titres fonciers sont surtout des nouveaux arrivants qui ont récemment acheté et bâti des maisons ; certains des ces gens sont originaires de la ville d'Ambohijanaka mais nombreux sont ceux qui se sont installés sans être natifs de la commune mais qui y vivent par ce que l'endroit où l'environnement est favorable aux affaires. Dans ce dernier cas, on peut prendre comme exemple les fermes pour des poulets de chair et poules pondeuses ; ou encore les personnes qui travaillent ou vivent au dépend des carrières.

Tableau n°17 : Etat d'inventaire des plans de repérage des terres pour les personnes enquêtées

Cadastre

Nombre des personnes enquêtées dotées d'un cadastre	État du cadastre
2	Bon état
11	Mauvais état
5	Inexploité Mauvais état (problème de mise à jour ou de déchirure)
Total = 19	

Source : Enquête personnelle (Mars 2012)

Parmi les personnes enquêtées, nombreuses sont ceux qui on des cadastres en leurs possession ; cependant, ces document sont pour la plupart dans un mauvais état à cause de leurs anciennetés.

Livres fonciers

Numéros du titre	État du titre
4	Bon état
0	Détérioré
3	Mauvais état (problème de mise à jour ou de déchirure)
Total = 7	

Source : enquête personnelle (Mars 2012)

Dans la commune, seule peut de personne dispose de livre foncier ; pour ainsi dire ce sont les nouveaux propriétaires qui on ce forme de document foncier mais la majorité de la population, la question de sécurisation foncière reste un problème.

Terres qui ne sont pas clairement immatriculées ni cadastrées

Nombres des personnes concernées	Causes
3	-Donation orale des ancêtres pour les grands-parents, parents des héritiers ; -Héritage laissé par des arrières-parents mais les héritiers n'ont pas pu trouver des titres ni cadastres bien précis ; -Disparition des cadastres pour cause de gage suite à des ventes de la terre effectuées par les arrières parents.
Total = 3	

Source : enquêtes personnelles (Mars 2012)

Terres dont le droit de propriété se manifeste par des « PP »

Nombre des personnes concernées	Causes
41	- Solution de facilité ; - Coût moins cher de la procédure ; - Facilité de la procédure ; - Rapidité de la vente
Total=41	

Source : enquêtes personnelles (Mars 2012)

Si la majorité des usagers ne disposent que de « petit papier » en leur possession c'est parce que ce document représente des avantages tels : le gain de temps dans sa formalisation ou encore la facilité et le coût peut élever de la procédure.

Section 13: La responsabilisation minimale des communautés locales sur le régime foncière

Si on ne prend en compte que la CRA, la responsabilisation minimale de la population locale sur le régime foncier vise à lui donner des références et outils pour qu'ils puissent mettre en place une gestion locale plus ou moins stable de la terre car de par ces démarches , ces acteurs de la gestion des ressources foncières peuvent lutter contre les problèmes de litiges fonciers par exemple et faire une petite gestion plus ou moins équitable, effective et compatible avec le cadre légal et institutionnel mis en vigueur dans la localité.

L'action consiste donc à valider et à diffuser des démarches opération d'appui à l'émergence de coutumes qui deviennent des règles en matière de la gestion décentralisée et plus ou moins négocier des ressources foncières locales, or cela ne peut être imaginé sans l'appui de la collectivité locale et des services techniques venant de l'État lui même.

Donc, ce qui importe ici est de construire une régulation locale, à la fois légale et légitime vue la situation locale sur la gestion des terrains dont les litiges sont en recrudescence. Ensuite, le renforcement de la capacité des usagers locaux et des collectivités territoriales à gérer le plus longtemps possible la ressource foncière peut diminuer les conflits résultant de l'insécurité foncière très fortement constatée en milieu rural et dont la commune d'Ambohijanaka n'est pas épargnée. En parlant de la commune, l'intervention dans le cadre légal et réglementaire le plus compréhensible et motivant de la population par la mairie peut aussi diminuer les problèmes de conflits fonciers.

CHAPITRE 4 : DYSFONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION FONCIERE COMME ENTRAVE AU DEVELOPPEMENT

Impact de la sécurisation foncière sur la vie économique et sociale

Avant d'entrer dans les explications qui sont susceptibles de causer les impacts ; il s'avère indispensable de donner quelques conséquences possibles causées par la crise foncière telle :

- ✓ La non-sécurisation foncière généralisée car faute de réglementation communautaire et en raison de la faible capacité des services fonciers, un sentiment d'insécurité foncière s'est propagé sur bon nombre d'entre eux. Peu de citoyens sont rassurés de leurs droits sur la terre et nombreux sont ceux qui craignent une tentative de spoliation orchestrée par une personnalité capable d'activer l'aboutissement d'un dossier d'immatriculation foncière,

- ✓ le développement des conflits fonciers : qui s'explique par le fait que l'incertitude évoquée ci dessus favorise le développement des conflits pour la maîtrise du sols et surtout quand la survie d'un groupe familial tient à l'exploitation d'une parcelle,

- ✓ la corruption : qui se manifeste surtout par le monnayage des actes administratifs car l'immatriculation ou encore l'actualisation d'un acte ne peut plus fonctionner sans l'apport financières du requérant, si on ne prend en exemple que le défraiement des services topographiques ou encore le financement de la commission de reconnaissance domaniale qui sont entièrement à la charge des usagers .Tout cela additionné du fait de la faible capacité d'établissement des titres fonciers face au volume considérable des demandes annuelles.

De ce fait, ce phénomène constaté dans la commune rurale d'Ambohijanaka engendre de nombreuses conséquences car l'on a remarqué une réticence à l'investissement dans la localité car les investisseurs privés sont contraints par « *imbroglio* » sur le foncier, ce qui veut dire que les producteurs ruraux qui ne sont pas de véritables propriétaires ne sont pas attirés par des investissements durables sur leurs terrains, car ils n'ont aucun intérêt à bonifier des parcelles dont ils ne sont même pas propriétaires et dont l'exploitation à long terme n'est pas encore assurées. De ce fait, certains agriculteurs ou producteurs n'investissent guère dans la commune tant que leurs droits sur une parcelle ne sont pas garanties de manière transparente et fiable.

A cela s'ajoute le faible paiement des redevances par la population sur l'eau ou tout investissement permettant d'améliorer la productivité des champs.

Remarques :

- la dégradation des climats sociaux qui se manifestent par la prolifération des conflits sur la terre et commencent à nuire sérieusement au climat social et au maintien de l'ordre public même au sein de la commune.
- On remarquera également que certains projets de développement annulent leurs intentions de financement quand les statuts juridiques des terrains ne sont pas clarifiés.
- L'encombrement des tribunaux ne concerne pas seulement la CRA mais tout le territoire entier car les litiges fonciers comptent parmi les affaires les plus nombreuses jugées devant les tribunaux et contribuent même à la saturation des juridictions et au dysfonctionnement de la justice.
- Blocage de la décentralisation : qui est surtout marqué par le frein du développement des collectivités territoriales causées par l'absence d'une cartographie claire et régulièrement mise à jour sur les situations des occupations du sol et des droits sur la terre. Concernant la commune rurale d'Ambohijanaka spécialement, aucune fiscalité foncière locale ne peut être organisée et le budget communal le permet pas car il reste encore dépendant des subventions accordées par le niveau central. De la même manière, la commune, voire la perte petit à petit de la crédibilité de l'Etat du fait que la plupart des terrains ne sont plus gérés par la commune et de ses services fonciers d'autant plus qu'elle n'est pas encore dotée d'un BIF.

Comme conclusion partielle, on peut dire que l'amélioration du service public foncier local passe par un changement de l'approche et par l'adoption d'un nouveau système de gestion foncière et domaniale car l'état des lieux a permis de constater que la difficulté d'accès à la terre favorise les litiges fonciers. Cet accès à la terre qui, depuis toujours passe par la transmission de père en fils, sauf pour les nouveaux arrivants qui se sont enrichis et ont pu se procurer des terrains ; or avec cette pratique et le développement très rapide de la localité, les divers échanges et vente de terre dans la commune se sont faits seulement à l'échelle locale et par des manœuvre du « petit papier » mais aucune procédure d'immatriculation légale ne s'est pas faite. Par conséquent, les terres dont la majorité n'est pas encore titrées sont souvent source de conflits entre les descendants des mêmes ancêtres ou encore entre les générations futures et le nouvel acquéreur des terrains, d'où les conflits. Or le règlement local de conflits reste impossible du fait de l'inexistence du GF à l'intérieur de la commune.

TROISIEME PARTIE :

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS (VERS UNE OPTIMISATION DE LA GESTION FONCIERE ET DE LA MOBILISATION COMMUNAUTAIRE)

TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENTS (vers une optimisation de la gestion foncière et de la mobilisation communautaire)

Chapitre 5 : POTENTIALITE DU TERRITOIRE ET GESTION FONCIERE

Section 14 : Faiblesses et enjeu de la crise foncière

Les principales faiblesses de la gestion foncière résident dans divers points.

Tout d'abord, les usagers ignorent la loi, car même si cette explication est contestable, les lois qui régissent l'accès à la terre sont en plus compliquées, et très anciennes et ne subissent des mises à jour que très rarement d'autant plus que ces lois seront rédigées en français. Et le nombre de citoyens qui ont le privilège de comprendre l'ensemble de ce texte est minoritaire, tout en ignorant la procédure et les idées véhiculées par ces lois.

Ensuite, la procédure d'immatriculation foncière est longue, complexe et coûteuses, ce qui veut dire que pour une immatriculation individuelle de son terrain, l'individu doit passer par 24 étapes et nécessite l'intervention de nombreux corps de l'administration.

❖ L'inexistence d'un guichet foncier dans la CRA

Étant donné que la commune ne bénéficie pas d'un bureau de GF, la question foncière reste un grand détail à prendre en compte dans la commune car la population, que ce soit pour la régularisation, la gestion, ou encore les règlements des conflits doivent aller directement au bureau de la circonscription domaniale central d'Anosy. Or, pour la majorité de la population concernée par les problèmes, cette possibilité est très complexe car ce va-et-vient demande beaucoup de disponibilités et surtout beaucoup d'argent. D'où l'instauration d'un GF dans la commune serait un atout majeur dans la sécurisation foncière de la commune.

Face à cet état de chose, la population locale est obligée de résoudre ce problème d'une façon plus ou moins pratique en inventant des solutions aux problèmes. En premier lieu, les usagers ont inventés un droit foncier local par défaut qui est le : « petit papier », c'est un acte sous seing privé où les parties contractantes mettent sur un papier le contenu des accords qu'ils ont contractés et le signent, puis la font enregistrer par des autorités locales de l'Etat locales tels la commune et le FKT.

Et cette pratique se voit chez tous les usagers dans la commune. Donc, les transactions des terrains sont souvent accompagnées systématiquement de ce « petits papiers » car leurs réalisation se fait sur place, c'est à dire à l'intérieur de la commune elle même et de moindre coût. Il est à noter que la plupart des parcelles agricoles ou autres font souvent l'objet de cette gestion foncier locale réalisée au quotidien.

❖ *Les enjeux de ces situations*

Si on ne prend en compte la réponse prise par la population, on peut toujours dire que le règlement du problème est loin d'être effectué car si on ne prend que l'exemple du « petit papier », leurs portées juridiques restent encore très faibles, ce qui veut dire que ces derniers, même s'il confèrent des sentiments de sécurité foncière, présentent toujours des limites juridiques car la reconnaissance reste au stade local et elle ne préserve en aucun cas la possibilité des tentatives de spoliations venant de l'extérieur, d'où la pertinence du problème foncier au sein de la commune.

Le rapprochement des pratiques foncières légitimes et légales doit être considéré et réconcilié car ces pratiques foncières sont utilisées par des millions de personnes locales dans tout la CRA et que c'est pour cela qu'une légalisation des textes réglementaires doit être appliquée.

Il s'agit, ici, de rapprocher des lois conçues au niveau central mais peu utilisées aux échelons locaux, de pratiques généralisées à l'échelle locale et à faire reconnaître par les pouvoirs publics. Dans cette optique, la décentralisation foncière telle l'instauration des BIF dans la commune permet de reconsidérer les modalités de la gestion foncière et ainsi prévenir et régler les litiges fonciers.

❖ *La procédure d'immatriculation foncière est longue, complexe et coûteuse*

Cette procédure aboutissant à l'immatriculation individuelle des terres compte 24 étapes et nécessite l'intervention de nombreux corps de l'administration. Le dossier remonte aux plus hauts niveaux de l'administration. Le PDS du Faritany, le Ministre chargé des Domaines et le Premier Ministre sont les seules autorités habilitées pour approuver les actes d'attribution des terrains domaniaux : seules 8 personnes peuvent signer des titres attendus par un demi-million d'usagers. Ainsi s'explique le coût moyen pour l'obtention d'un titre estimé à 3.000.000 Fmg et des délais parfois supérieurs à une quinzaine d'années. Cependant, la procédure d'immatriculation foncière et l'inscription au livre foncier consistent en une reconnaissance de droits réalisée directement de l'Etat vers le citoyen. Les services fonciers doivent s'assurer de la légitimité de la demande du requérant et de l'effectivité de la mise en valeur, ce qui nécessite une série de contrôles minutieux et aboutit forcément à une procédure compliquée et chère.

❖ *Les enjeux de ces situations*

La centralisation du système domanial et foncier instaurés par l'Etat, d'une part, suivis de l'inexistence de nombres suffisants des GF tel le cas de la CRA, d'autre part, fait qu'il n'y a pas d'intermédiaire entre le service foncier central et les usagers, d'où l'éternisation des

conflits fonciers car pour remédier à cette situation, les personnes concernées sont obligées d'avoir recours à des géomètres et des notaires. Or, ces derniers ne sont pas à la portée de tout le monde de par leurs coûts très élevés et de leurs nombres très insuffisants.

Les opportunités et les menaces de la situation

La CRA offre plusieurs opportunités pouvant mener au développement si on considère l'exemple de l'agriculture qui est très prépondérante dans la vie de la population locale. En effet, la majorité de la population active sont des agriculteurs (82% en 2007) et il y a très peu d'employés salariés. A noter que la principale activité qui vient après les agricultures est l'élevage est l'exploitation des carrières. Donc, cette possibilité de diversification des activités locales, agricoles ou non, sur le territoire et la fertilité et la disponibilité de la terre ne font qu'intensifier la possibilité de développement de la commune.

D'une manière générale, l'ouverture de la CRA au commerce extérieur a déjà un impacte positif mais si elle est très bien maîtrisée, elle peut permettre aux producteurs et agriculteurs locaux désireux de commercialiser leurs productions par le biais de diverses occasions (ex : les « tsenaben'ny tantsaha ») de se développer et de développer en même temps le secteur agricole de la commune. En effet, il est tout à fait envisageable que les ménages transforment la production destinée à l'autoconsommation en une production d'exportation, qui est la base même du développement car il y a une grande possibilité pour la transformation du secteur productif de la commune capable de subvenir à la fois aux besoins internes et externes des localités. Et la CRA possède un atout pour pouvoir subvenir aux besoins de ce marché.

Toutefois, quelques menaces sont aussi à prendre en compte sous peine de compromettre les actions que nous nous sommes avancées et à entreprendre auparavant. Ainsi, l'expansion démographique très rapide telle que les exodes ruraux massifs et avec des taux très élevés (2,8% par an) restent encore à maîtriser à l'intérieur de la commune. La dégradation de l'environnement et celle des ressources foncières s'ajoutent à la diminution de l'économie agricole et le manque de ressource humaine et financière le complète.

Par ailleurs, certains facteurs bloquants ne sont pas encore levés, limitent le développement surtout de l'économie agricole et le manque. Ce dernier est parfois source de blocage pour certains projets en milieu rural telle la CRA ou encore le non développement de l'agriculture locale par manque de moyens ou de techniciens, etc.

Chapitre 6 : OPERATIONNALISATION DES HYPOTHESES

Ce présent chapitre nous relate des propositions de réponses à la question de la problématique et la possibilité qu'elles peuvent être vérifiées. Donc, il se propose de mettre en valeur certains nombres d'informations afin de valider et d'affirmer les hypothèses avancées au préalable de la recherche que nous avons effectuées et ainsi donner des sujets de discussions sur les résultats.

Validation et affirmation des hypothèses

D'après les hypothèses que nous avons avancées tels :

- 1- l'insécurité foncière, résultat de l'imprécision du droit et de la structure de l'administration foncière dans le milieu rural et source de recul économique car elle a des effets néfastes sur la production locale ;
- 2- l'insuffisance des bureaux de services domaniaux voire inexistante est un facteur de floraison des problèmes fonciers est source de conflits sociaux ;
- 3- le problème d'ancienneté des documents engendre des conséquences négatives au développement des localités.

Deux résolutions peuvent être tirées telle : la participation de la population la gestion foncière locale et ensuite la définition d'un plan de développement en milieu rural par la promotion de diverses structures sociale.

Dans le premier cas, cette participation peut bien être naître par le renforcement et l'élargissement des capacités de la population concernée dans la commune par le biais de la représentation de population et qui par la suite est validée par la mairie. Puis, une instauration d'un bureau de GF est indispensable si l'État veut bien donner de fonds ou subventions dans le budget communal octroyé à la mairie pour sa création.

En ce qui concerne le second cas, on peut avancer qu'il y a une affirmation de l'hypothèse car les personnes enquêtées ont confirmé que l'insuffisance, voire l'absence des infrastructures et les projets de développement dans leurs commune peuvent être considérer comme l'une des principales causes au non développement de la commune. Jusqu'à présent, nous pouvons dire que la mise en place d'un BIF est indispensable pour pouvoir espérer ainsi un développement car que ce soit au niveau de l'économie ou autre, l'évolution dans ce territoire dépend surtout de la production agricole. Or, de ce dernier découle de la situation des terres à exploiter par les habitants.

Discussion des résultats

La politique actuellement instaurée par l'Etat malgache vise à instaurer et à décentraliser un service foncier de proximité tel le BIF dans les circonscriptions territoriales décentralisées telle la commune rurale. Cette politique vise à transférer l'ensemble des affaires locales à la communauté. Or, ce qui est dommage c'est qu'on ne peut vérifier cette pratique instaurée par l'Etat dans la CRA du fait de l'inexistence de GF à l'intérieur de la localité ; cependant, une réponse citoyenne a été prise en considération du fait de l'inexistence de solutions légalement dictées par l'autorité compétente adéquate.

En ce qui concerne la thèse de sécurisation foncière, droit de propriété en général et le non développement, la situation est telle que Madagascar est engagé depuis plusieurs années dans une recomposition des pouvoirs et des compétences entre Etat et citoyens à travers le processus de décentralisation. On attend de ces changements institutionnels une contribution au développement par une meilleure prise en compte des problématiques de la commune.

Dans un pays à dominante rurale comme Madagascar, une des causes de cette pauvreté est liée à l'insécurité foncière, perçue comme un facteur important de blocage à l'amélioration de la productivité de l'agriculture. La nouvelle politique de sécurisation foncière vise à dénouer une situation juridique et administrative devenue contre-productive en s'appuyant sur l'échelon local pour proposer une nouvelle forme de sécurisation.

Madagascar est en situation de crise foncière depuis plusieurs décennies. Les évolutions économiques, démographiques et sociopolitiques ont transformé les enjeux autour du contrôle du foncier. Or, dans le même temps, la capacité de régulation par l'Etat et/ou par les pouvoirs coutumiers est fortement réduite. Depuis longtemps, sur une partie du territoire, la répartition des terres n'est plus arbitrée par les pouvoirs lignagers et, dans plusieurs régions, l'appropriation par un individu ou une famille restreinte a pris le pas sur des modes de gestion collectifs, en particulier sur les terroirs rizicoles.

Les faiblesses des services publics de l'administration foncière sont connues et ont été soulignées dans la « Lettre de politique foncière » de 2005.

Comme dans de nombreux pays, l'Etat s'est abrogé la présomption de domanialité, étant donc propriétaire par défaut de toute terre qui n'est pas immatriculée, ceci jusqu'à la modification de la loi en 2005. La mise en valeur du domaine privé national par les paysans

leur offrait cependant la possibilité de faire une demande d'immatriculation, afin de sécuriser leurs droits sur la terre qu'ils avaient mis en valeur. Ce qu'ils ne manquent pas de faire, mais la procédure est coûteuse et longue, les services des domaines ne délivrant annuellement qu'un millier de titres environ, alors que plus de 500 000 demandes sont en attente depuis plusieurs années. Evidemment, ce fonctionnement engendre de la corruption et une aggravation des inégalités, les personnes riches et influentes (commerçants, fonctionnaires) ayant la possibilité de devancer les petits exploitants pour acquérir des droits sur des rizières ou des terres de versants (*tanety*), souvent déjà mises en valeur par des paysans.

Ces situations sont donc déjà très insécurisantes en faire-valoir direct ; elles se complexifient avec le métayage, qui est une pratique très répandue, mais qui est proscrite à Madagascar depuis la Seconde République. Cela aboutit à une absence de protection juridique des métayers, mais aussi dans une moindre mesure, des petits propriétaires qui ont toujours l'inquiétude que les métayers revendiquent le droit de propriété sur cette terre qu'ils cultivent. Cette inquiétude conduit certains propriétaires à changer régulièrement de métayer, ce qui accroît l'insécurité de ces derniers.

La situation foncière actuelle est donc source d'insécurité juridique, économique mais aussi sociale. Ajoutée à la faible attractivité des prix agricoles, elle contribue à freiner et à intensifier la pauvreté rurale, sans en être bien évidemment la cause unique. Les conflits fonciers sont nombreux, prenant une tournure parfois violente, en particulier dans les zones aménagées présentant une forte attractivité économique, comme sur les grands périmètres rizières.

Chapitre 7 : RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS

Le développement du secteur agricole en milieu rural reste le principal moteur du développement. Or cette phase ne peut être constatée sans les partitions des diverses parties. En parlant de cette évolution, les grands objectifs fixés par l'Etat sur la période de 2005-2012 (d'après MAP) sont : la réduction de la pauvreté de 85% à 50%, une croissance économique passant de 4,6% à 8 ou 10%, les pourcentages des familles qui sont en possession de titres ou de certificats fonciers sont de 10 à 75%. En plus de cela une promotion du « développement rural » et la lutte contre la pauvreté.

Ce qui nous intéresse ici c'est cet engagement concernant le développement du monde rural en termes de gestion foncière et la résolution visant à l'accroissement de la production locale une fois réglés les conflits fonciers.

Donc, la sécurisation foncière est l'une des réponses plus que suffisantes à cette situation de conflits foncière. Car avec cette finalité, on peut avoir une gestion foncière plus ou moins favorable à la production agricole locale et pourquoi pas des investissements privés, aussi bien locaux que venant de l'étranger. Elle peut aussi renforcer la cohésion sociale entre les personnes au niveau de FKT et de la commune, car ce renouvellement du cadre de la législation foncière peut aboutir à l'octroi des droits de propriétés formalisées et garanties pour tous si elle part de la processus de décentralisation de la gestion foncière ainsi que de la modernisation du service.

Ensuite, une évolution rapide et durable du secteur agricole des communes peut très bien mener à des développements globaux et pourquoi pas rehausser le niveau économique local parce que le fait de moderniser les secteurs agricoles peut très bien impliquer que la modernisation des secteurs locaux entraîne la professionnalisation des producteurs locaux qui peuvent s'enrichir par leurs propres activités d'exploitation, d'où l'utilité de disposer des diverses institutions tels le GF, le micro crédit, ... dans les communes rurales.

Comme solution à court terme pour la promotion du développement du monde rural et la diminution des conflits fonciers par la bonne gestion foncière, on peut avancer les recommandations suivantes :

- rénover la réglementation foncières et domaniale en concevant des procédures de régularisation des titres non mis à jour ;
- déterminer les valeurs juridiques des documents fonciers tels les « petits papiers » ;
- élaborer des règles juridiques relatives aux rôles, le fonctionnement et le statut du CF, des « petits papiers » pour que ces derniers ne puissent plus faire l'objet de contestation ;

- concevoir des procédures de transformation, à la demande de l'utilisateur du CF d'occupation en un titre foncier ;
- mettre à la disposition des personnes concernées un petit dépliant en malgache sur le code domanial et foncier et dans la plus grande facilité d'accès telle la déposition de ces brochures auprès de la commune, du FKT, du district.
- Mener des campagnes locales lorsque des réformes foncières sont mises en place, et pourquoi ne pas utiliser des radios locales pour cela.
- Faire une grande campagne sur la gestion foncière et le développement local et pourquoi ne pas mener des séances d'éducation pour le changement de mentalité, de pratique et de comportement au niveau de la population locale.

Pour diminuer aussi les problèmes liés à la gestion des litiges fonciers qui engendrent d'impacts négatifs sur le développement, de recommandations en long et moyen terme sont à proposer tels :

- la sécurisation foncière pour le levier foncier mais aussi l'extension de surfaces à cultiver en milieu rural et la considération des techniques qui permettent d'avoir de rentabilités tout aussi bien élevées que durables sur les « tanety » par exemple.
- un programme de migration sur la population rurale est à revoir ;
- en matière de d'insécurité foncière, plus exactement, l'implant des GF dans les communes sont à faire afin d'assurer l'amélioration et la décentralisation de la gestion foncière. Cette administration foncière de proximité peut par la suite se charger de délivrer de CF ou de faire aussi de la mutation.

Pour mieux spécialiser les recommandations, nous allons les départager selon les diverses entités concernées tels: l'Etat, la mairie.

A l'égard de l'Etat :

- La pratique d'une politique qui consiste à diminuer les frais de la procédure ou encore la réduction des droits perçus à l'occasion d'une immatriculation peuvent occasionner un flot de réquisition émanant des propriétaires les moins servis tels les ruraux ;
- Augmenter le personnel technique tels les ingénieurs, les géomètres et leurs aides sont à conseiller pour pouvoir enlever les freins aux applications et règlements de procédures ;
- Faire un grand pas pour l'immatriculation des terres en restant un facilitateur que ce soit du point de vue matériel qu'administratif, car de cette immatriculation dépend aussi la paix publique et que le droit de chacun soit nettement défini. de plus, le développement aussi bien économique que social d'un pays exige également que les droits immobiliers se reposent sur des bases solides ;
- Il serait peut être avisé de diminuer les frais d'inscription pour le tenu à jour des livres fonciers car si certains n'arrivent pas à les tenir à jour pour cause : l'omission de faire inscrire les actes soit par négligence ou par ignorance ; nombreux sont ceux qui se refusent à s'exposer aux frais d'inscription trop élevés ;
- Mettre des appuis financiers (budget national) pour la réforme du bornage à partir des cadastres et autres recrutements ;
- Un calquage et une informatisation rapide est à faire car les archives sont très vieilles car datées de 1869, c'est normal que les problèmes fonciers augmentent ;
- Les procédures d'acquisitions des terrains sont trop lourdes et coûteuses d'où la floraison de la corruption, or il est envisageable de diminuer et d'alléger les taux par l'Etat suivi de la facilitation des diverses procédures ;
- Une décentralisation effective de la direction des services domaniaux sont à accélérer car c'est l'un des principaux facteurs de litiges fonciers en milieux ruraux ;
- il faudrait aussi augmenter les diverses formations que l'Etat attribue aux personnels et agents fonciers car cela peut aboutir à l'octroi d'un service de qualité en matière foncière ;
- L'Etat doit aussi augmenter le budget de fonctionnement alloué aux circonscriptions décentralisées comme les communes car elles sont plus ou moins dérisoires et cette dernières est obligé de fonctionner avec Ar 400.000 seulement ;

Pour la circonscription domaniale et foncière à Anosy

- Émettre des mouvements en matière d'examens des demandes de terrains domaniaux car tous reconnaît très bien qu'il faut prendre plusieurs mois voire des années avant que le dossier soit traité ; d'où l'inventaire de tous les dossiers déjà en cours d'examen ;
- face à l'état de saturation et de démunitions des services fonciers, on peut avancer que le renforcement ou le renouvellement des effectifs doivent être pris en compte et avec cela, le renouvellement des matériels doit être effectué. Car en 10 ans de cela(2008), les circonscriptions domaniales et topographiques ont perdu le $\frac{1}{4}$ de leurs effectifs ;
- Résoudre les problèmes d'effectifs que ce soit pour les personnels de la direction topographique que la direction domaniale ; en référence à cette dernière, l'élargissement de l'enseignement à l'université d'une filière géomètre ou encore des métreurs peuvent être d'une grande aide à la résolution des problèmes liés à la terre ;
- La consultation pour les intéressés aussi reste un problème à résoudre. Donc, l'informatisation des dossiers est à faire car elle peut être enregistrée à l'intérieur d'un logiciel et toute personne intéressée peut le consulter ;

Comme conclusion partielle on peut dire que la commune rurale d'Ambohijanaka dispose de la potentialité énorme sur le plan de l'agriculture et peut contribuer à la CRA une commune fortement exportatrice et d'où son développement. Il existe néanmoins des freins qui peuvent empêcher ce processus de développement sur le plan rural à savoir le problème très prépondérant de l'insécurité foncière et de gestion foncière dans son ensemble or l'accès à la terre ainsi que sa sécurisation constituent la principale source de développement pour un milieu rural telle la CRA.

CONCLUSION GENERALE

En guise de conclusion générale, on peut dire que malgré l'attachement particulière des malgaches sur leurs terres, le patrimoine familial a rencontré des changements car la succession des générations ont donné naissance à des divers résultats socialement perturbants. Cette évolution morale des individus sont de nos jours une source de conflits car nombreux sont les cas qui concernent des litiges fonciers issus de la divergence d'intérêt des héritiers concernés ou encore l'expansion de l'acquisition des terrains destinera la promotion de l'immobilier et qui sont pour la plupart à titre de profit. De par cet état de chose donc, les tribunaux, depuis des années déjà, sont engorgés par des dossiers sur le litige foncier et ajouter à cela la situation de la non résolution au niveau des services domaniaux qui est un passage incontournable pour la régularisation des divers droits de propriété.

L'insatisfaction des usagers de ce service provient essentiellement du temps et de l'argent qui leurs est demandé pour des multiples formalisations de document.

Un service de développement rural et du développement tout court doit commencer par l'amélioration des services fonciers, et ceux avant les autres, pour éviter le litige foncier qui constitue un frein à l'exploitation des ruraux. Même si l'implantation des guichets uniques est une solution, son faible degré de propagation dans tout l'ensemble du territoire ne fait que pérenniser le problème lié à l'insécurité foncière et au développement proprement dit des milieux ruraux.

BIBLIOGRAPHIE

I-Ouvrages généraux

- 1- **BERNOUX (P.), (1985)**, *La sociologie des Organisations*, Paris, SEUIL, 382 pages.
- 2- **ELLONCLE (G.), (1993)**, *Anthropologie appliquée et développement associatif*, Paris, L'HARMATTAN, 184 pages.
- 3- **DE SARDAN (J.), (1995)**, *Anthropologie et Développement. Essai en socio –anthropologie du changement social*, Paris, KARTHALA, 221 pages.
- 4- **FERREOL (G.), (1995)**, *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, ARMAND COLIN, 315 pages.
- 5- **GRAWITZ (M.), (2001)**, *Méthode des Sciences Sociales*, Paris, DALLOZ, 1018 pages.

II-Ouvrages spécifiques

- 6- **BERNOUX (J.), (20002)**, *Mettre en œuvre le développement social territorial*, Paris, DUNOD.
- 7- **CROZIER (M.), FRIEDBERG Erhard, (1977)**, *L'acteur et le système*, Paris, SEUIL.
- 8- **DURKHEIM (E.) (2007)**, *De la division sociale du travail social*, Paris, PUF, 360 pages.
- 9- **HATZFELD (H.), (1998)**, *Construire de nouvelles légitimités en travail social*, Paris, DUNOD.
- 10- **MEISTER (A.), (1984)**, *Introduction Générale participé au développement*, Paris, UNESCO.
- 11- **MENGIN (J.), (1974)**, *Guide du développement local et du développement social*, Paris, L'HARMATTAN, coll. Logiques sociales.
- 12- **THEVENIAULT-MULLER (M.), (1999)**, *Le développement local, une réponse à la mondialisation*, Paris, DESCLEES DE BROUWER.
- 13- **VACHON (B.), (2001)**, *Le développement local intégré : une approche humaniste, économique et écologique du développement des collectivités locales* - Dîner conférence, Carrefour de relance de l'économie et de l'emploi du centre de Québec et de Vanier Domaine Maizerets, Québec.
- 14- **MERTON (R K.), (1942)**, *The Normative Structure of Science*, New York, 1942, republié en 1973 et reprise par VINCK Dominique, *Sociologie du travail*, Paris, ARMAND COLIN, coll. Science et Société, 2007.
- 15- **WEBER (M.), (1989)**, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, 1904-1905, rééditée par POCKET - Collection Agora n°6, Novembre 1989.
- 16- **MARX (K.), (1867)**, *Le Capital*, Livre 1 : De la Marchandise et la Monnaie.
- 17- **BOUDON (R.), (1985)**, *Inégalité des chances*, Paris, ARMAND COLIN, 1973, publication poche de HACHETTE, Periel.

18- BOURDIEU (P.), (1980), *Question de Sociologie*, Paris, réédition, LES EDITIONS DE MINUIT, Coll. Document.

III- Rapports

19- Banque Mondiale, (1992), *Rapport sur le développement dans le monde*, Washington, Banque Mondiale.

20- FAO, (1995), *Approche participative, communication et gestion des ressources Forestières en Afrique sahélienne : Bilan et perspectives*, Rome, FAO.

20- PNUD, (2000), *Rapport sur le développement humanitaire*, Washington, PNUD.

21-PNUD, (2000), *Madagascar : Coopération pour le Développement, un aperçu sur le financement du développement rural*, Washington, PNUD.

IV-Revues

22- Démocratie participative, Territoires, n°333, décembre 1992, ADELS.

24- Développer ensemble le monde rural, Territoires, n°419, Juillet 2001, ADELS.

25- Les habitants dans la décision locale, Territoires, Septembre/ octobre 1999, ADELS.

26- Participations et implications sociales, Vie sociale, n°1/2002, CEDIAS.

27- Participer : le concept, Informations Sociales, n°4 4, 1995, CNAF.

V- Webographie

28- revus scientifiques- PERSEE. Fr, article de RAMAROLANTO Ratiaray dans « l'accès à la terre en droit malgaches » in [www.cirad.mg/Fr/ foncier 050202](http://www.cirad.mg/Fr/foncier/050202) du 3 mai 2005 dans « litiges foncier ». PHP ;

29- [www.Droit-afrique.com/ Madagascar/](http://www.Droit-afrique.com/Madagascar/) Madagascar dans l'article « Madagascar, droit foncier et droit africaine » ; revus scientifiques- PERSEE. Fr, article de RAMAROLANTO Ratiaray dans « l'accès à la terre en droit malgaches » ;

30- [www.cirad.mg/Fr/ foncier 050202](http://www.cirad.mg/Fr/foncier/050202) du 3 mai 2005 dans « litiges foncier ». PHP ;

31- [www.Droit-afrique.com/ Madagascar/](http://www.Droit-afrique.com/Madagascar/) Madagascar dans l'article « Madagascar, droit foncier et droit africaine » ; n°5450 du jeudi 14 février 2013 ;

32- [Tehindrazanarivelo.org/ .../revue](http://Tehindrazanarivelo.org/) : l'express-de-Madagascar, article : « améliorations des litiges en milieu rurale » paru le 31 août 2012 ;

33- [www.taloha.Newsmada. Com/index.php](http://www.taloha.Newsmada.Com/index.php) sur « les affaires du litige foncier » dans le nouvel observatoire du foncier ;

34- www.Comby-foncier.com sur « La sécurisation foncière ; limites du modèle malgache » écrite par Joseph COMBY en juillet 2012/étude foncier n°158.

35- Foncier et Développement. Fr sur le « Foncier et développement » dans le Portail.

TABLE DES MATIERES

Pages

Remerciements

INTRODUCTION GENERALE	1
Première partie : GENERALITES SUR LE THEME	10
Chapitre 1 : Existence d'interdépendance entre le foncier et le rural	10
Section 1 : Secteur foncier et le développement rural	10
Section 2 : Le développement rural proprement dit.....	12
Section 3 : Les données démographiques	15
Chapitre 2 : Aspect généraux de notre champ d'étude	17
Section 4 : Cadre historique et géographique	17
Section 5 : Les données démographiques	22
Section 6 : Les traits sociologiques et anthropologiques de la population	26
Section 7 : Les repères théoriques	30
Deuxième partie : ANALYSES SOCIOLOGIQUES DU PHENOMENE DANS LA CRA.....	33
Chapitre 3 : Traditions, patrimoine foncier et sécurisation foncière	33
Section 8 : Historique du régime foncier à Madagascar	33
Section 9 : Généralités du régime foncier à Madagascar.....	37
Section 10 : Accès à la terre dans la CRA	44
Chapitre 4 : Dysfonctionnement de l'administration foncier comme entrave au développement.....	48
Section 11 : La sécurisation foncière dans la CRA.....	48
Section 12 : L'état d'avancement de l'insécurité foncière dans la CRA.....	49
Section 13. : La responsabilisation minimale des communautés locales sur le régime foncière... ..	53
Troisième partie : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT	56
Chapitre 5 : Potentialité du territoire et gestion foncière	56
Section 14 : Faiblesses et enjeu de la crise foncière	56
Chapitre 6 : Opérationnalisation des hypothèses	59
Chapitre 7 : Recommandations et Suggestions.....	62
Conclusion générale	66
Bibliographie	67
Table des matières	69
Annexes : - Liste des abréviations	
- Liste des tableaux et carte	
- Questionnaires	
Résumé	
Curriculum Vitae	

ANNEXES

LISTE DES ABREVIATIONS

Ar	: Ariary
BIANCO	: Bureau Indépendant anti corruption
BIF	: Birao Ifotony @ Fananantany
CF	: Certificat Foncier
CISE	: Centre d'Information et de Suivi -Evaluation
COS	: Comité d'Orientation et de Suivi
CRA	: Commune Rurale d'Ambohijanaka
FJKM	: Fiangonan'i Jesosy Kristy eto Madagascar
FKL	: Fokonolona
FKT	: Fokontany
Fmg	: Franc malgache
GF	: Guichet foncier
Ha	: Hectare
LPDR	: Lettre de Politique de Développement Rural
OF	: Observatoire du Foncier
ONG	: Organisme Non Gouvernementale
ONG	: Organisme Non Gouvernementale
PADR	: Plan d'Action pour le Développement Rural
PP	: Petit papier
SFI	: Sécurisation Foncière Immédiate
SFI	: Solidarité des intervenants sur le foncier
SFR	: Sécurisation Foncière Relative
TF	: Titre foncier
TPI	: Tribunal de Première Instance

LISTES DES TABLEAUX ET CARTE

TABLEAUX

- Tableau n°1 : Répartition des échantillons
- Tableau n°2 : Mesure de formalisation du droit de propriétaire des parcelles posséder par les ménages en pourcentage (%)
- Tableau n°3 : Répartition de la population enquêtée
- Tableau n°4 : Taux de la fréquence des conflits fonciers dans la CRA
- Tableau n°5 : Distances des FKT par rapport à la mairie
- Tableau n°6 : Répartition de la population par FKT
- Tableau n°7 : Accroissement démographiques de la population
- Tableau n°8 : Nombres et les différentes religions existant dans le FKT
- Tableau n°9 : Les sites touristiques qui existent dans la commune
- Tableau n°10 : Les titres d'immatriculation fonciers
- Tableau n°11 : Nombres des terres demandées entre 2005 et 2007
- Tableau n°12 : Nombres des affaires sur le litige foncier pour le TPI d'Antananarivo
- Tableau n°13 : Répartition par mode d'acquisition des terres dans la CRA
- Tableau n°14 : Raisons et pourcentages des personnes qui ne se font pas certifier ou légaliser leurs terrains
- Tableau n°15 : Niveau de formalisation des droits de propriété (en pourcentage des parcelles possédés par le ménage)
- Tableau n°16 : Etat d'inventaire des plans de repérage des terres pour les personnes enquêtées

GRAPHES

- Graphe n°1 : Niveau de formalisation des droits de propriété (en pourcentage des parcelles possédés par le ménage)
- Graphe n°2 : Schéma des affaires de litige foncier dans le TPI d'Antananarivo
- Graphe n°3 : Schéma du mode d'acquisition des terres pour la population du CRA

CARTE

- Carte n°1 : Carte géophysique d'Ambohijanaka

QUESTIONNAIRES

Au près des autorités locales

- Présentation
- Est-ce que la commune dispose d'un quelconque service où nous pourrions nous informer en matière de la situation foncier de la commune ?
- Existente-ils des services domaniaux tel les GF dans la CRA
- Situation actuelle de la commune en matières foncières ?
- Est-ce que des problèmes/ou litiges foncières existe dans votre commune ? Pourquoi ?
- Il y a-t-il dans la commune des mesures ou dispositions qui règlementent les questions foncières ?
- Quelle mesure prendra la commune en cas des litiges ou conflits foncier pour les personnes concernées ?
- Est-ce que vous pouvez donner les problèmes que votre commune rencontre en générale ?
- Quelles type de problème sont classer priorité dans la commune quand vient la résolution de ses derniers ?
- Quelle est la situation des habitants si on tient compte des documents titres légales en matières foncières ?
- Est-ce que vous pourriez nous donner le pourcentage des gens qui possèdent des titres, des cadastres ; des petits papiers dans la commune ?
- Quelle est le cas le plus fréquent dans la commune si nous tenons en compte le critère de la population locale, le TF, le PP ; ou le cadastre ?
- Les autres documents attestent-ils quand même leur statut de propriétaire ?

Au près du FKT

- Présentation
- Quel est le nombre des habitants dans le FKT ?
- Qu'est ce qui prédomine dans votre FKT, le sexe masculin ou le féminin ?
- Quelles sont les activités principales des habitants dans le FKT ?
- Quel est la surface des terres cultivables dans le FKT ?

- Est-ce que les terres sont en partie habiter/mises en valeur/ ou font l'objet d'une quelconque occupation ?
- Quel est le principal problème constater dans votre FKT ?
- Est-ce que nombreuses sont les personnes qui ont des problèmes foncier dans le FKT que vous encadrer ?
- Si oui, les cas les plus fréquentes concernent quelles situations ?
- Si non, pour quelle raison,
- En général, comment se règlent les problèmes de litiges foncier dans votre FKT si le cas se présent ?

Au près des personnes à enquêtées

- Présentation
- Quelle est la taille du ménage ?
- Quelle est le nombre de personnes actives dans la famille ?
- Quelle est la principale source de revenu dans le foyer ?
- Quel est la principale activité du ménage ?
- Combien de personne ont des revenus ? si oui ; mensuelle ou autre ?
- Combien de personne dépend du revenu chaque mois ?
- Les gains de chaque semaine/ mois varient entre combien ?
- A combien remonte la dépense mensuelle de la famille ?
- Et les dépenses quotidiennes/ mensuelle de chaque individu dans la famille tourne aux alentours de combien d'Ar ?
- Puisse-t-on savoir le niveau d'éducation des personnes qui constituent la famille (diplômes, etc.)?
- Du point de vue foncière ; est ce que la famille possède des terrains ?
- Combien mesure le terrain ?
- Modes d'acquisition de ces terres (héritage, achats, donation)
- Est-ce que les terrains vous appartiennent légalement ou non ?
- Quel document avez-vous en votre possession pour justifier votre droit de propriété (cadastre, titre foncier, petit papier) ?
- Si oui, dans quelle état est le document ? Est-ce que des mis à jours ont été fait récemment ou non,
- Si non, pour quelle raison vous ne disposer pas de document légal sur votre terre ?

- Connaissez-vous bien les mesures et les procédures relatives à votre statut de propriétaire ?
- Avez-vous des problèmes fonciers ou non ?
- Si oui, concernant des parcelles ou autres terrains ?
- Quelles mesures personnelles prenez-vous pour la résolution du problème ?
- Est-ce que vous avez souvent recouru à l'intervention des autorités locales pour le cas de l'insécurité foncière ou pas ?
- Exist-il des actions ou mesures que la commune entreprend pour la le phénomène de l'insécurité foncière ?
- Fréquenter vous très souvent le service domanial ou pas pour une essai d'immatriculation de vos terrains ou non ?

RESUME

Pages : 70

Parties : 3

Chapitres : 7

Tableaux : 16

Graphes : 4

Carte : 1

Titre du mémoire : ***La sécurisation foncière : gage de développement en milieu rurale ; cas de la Commune d'Ambohijanaka***

Rubrique épistémologique : SOCIOLOGIE RURALE

Mots clés :

- Développement ;
- Sécurisation foncière ;
- Réforme foncière ;
- Milieu rural ;
- Litiges foncières ;
- Immatriculation foncière ;
- Développement locale.

RESUME

Notre étude portant sur le thème des litiges fonciers en milieu rural, consiste à ressortir et à mettre en exergue les réalités sur la situation foncière au niveau de la localité de la Commune rurale d'Ambohijanaka.

Certes, les différentes analyses et recherches entamés tout le long de notre descente sur terrain nous a permis de constater que le problème en matière foncière est très probant dans la localité alors qu'on n'observe pas des prises de mesures et de procédures efficaces pour y pallier à un tel dysfonctionnement au sein du système foncier en milieu rural.

Ainsi, en tant qu'agent de développement, il était de notre devoir d'apporter des recommandations et des suggestions en vue de donner un nouvel aspect au système foncier dans le milieu rural à l'instar la mise en place d'un guichet foncier pour promouvoir la bonne gestion des affaires fonciers.

Addresses

- Résidentielle : Lot III C 66 BIS Ifarihy - Ankaraobato (Antananarivo 102)
- Téléphoniques : 034 09 846 62
032 29 847 54
- E-mail : claudiemitso@yahoo.fr

Tirages : 4 exemplaires

Février 2013

CURICULUM VITAE

ETATCIVIL :

Nom : MITSO
Prénom : Claudie
Date et lieu de naissance : 26 Août 1986 à Mahanoro



ETUDES ET DIPLOMES /DIPLOMES ACADEMIQUES :

- 2011 : 3^{ème} année en Formation Professionnalisant en Travail Social et Développement de l'Université d'Antananarivo – Faculté DEGS,
- 2010: 2^{ème} année en Formation Professionnalisant en Travail Social et Développement de l'Université d'Antananarivo- Faculté DEGS,
- 2008-2009: 1^{ère} année dans la même formation dit ci-dessus
- 2006-2008 : étudiante en Droit à l'Université d'Antananarivo
- 2007: Certificat d'étude en anglais délivré par Madagascar Youth Ministry
- 2006: Baccalauréat série « A2 » avec mention : passable

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

2011 : Animatrice lors du Noël des enfants chez Oranges Madagascar avec l'agence GAIA :

- Animation du stand des activités pratiques tel : coloriages, découpages,
- Répartition et distribution des cadeaux pour les enfants

2010 : Animatrice lors du Noël des enfants chez Oranges Madagascar avec l'agence GAIA :

- Animation de la fête avec les enfants suivis de la distribution des cadeaux ;
- Répartition et classement des enfants, selon leurs âges, aux divers jeux éducatifs

2009 : Animatrice lors du Noël des enfants chez Oranges Madagascar avec l'agence GAIA :

- Animation de la fête avec les enfants
- Répartition et babysitting de l'enfant suivi de divers jeux éducatifs.

MITSO Claudie